



International Tropical
Timber Organization
Organisation
Internationale des Bois
Tropicaux

Promotion de l'Aménagement Durable des
Forêts Africaines
Promotion of Sustainable Management of
African Forests

PD 124/01 Rev.4 (M)

OAB/ATO/OAM



Organisation Africaine
du Bois
African Timber
Organization
Organizaçao Africana
da Madeira
Organizacion Africana
de la Madera

**RAPPORT D'ACHEVEMENT DE LA DEUXIEME ETAPE
DE LA TROISIEME PHASE**

Nom : Olivier AHIMIN

Date : 14 juillet 2016

**Fonction : Coordonnateur Régional du projet
PD 124/01 Rev.4(M)**

SOMMAIRE

Fiche signalétique du projet	4
Partie I : Résumé	4
I.1 Généralités concernant le projet.....	4
I.1.1 Problèmes à résoudre	4
I.1.2 Objectifs du projet.....	5
I.1.3 Stratégie d'exécution du projet	5
I.1.4 Durée prévue et coûts envisagés	6
I.2 Réalisation du projet	6
I.2.1 Produits obtenus	6
I.2.2 Objectifs particuliers atteints	11
I.2.3 Contribution à la réalisation de l'objectif de développement	15
I.3 Participation des bénéficiaires visés.....	15
I.4 Enseignements tirés	16
I.4.1 Enseignements relatifs au développement	16
I.4.1.1 Facteurs susceptibles d'influer sur la durabilité des acquis du projet	16
I.4.2.1 Organisation et gestion du projet	18
I.4.2.2 Documentation relative au projet	18
I.4.2.3 Suivi et évaluation : qualité de la planification du projet	18
I.4.2.4 Mesures à prendre pour éviter les écarts.....	18
I.4.2.5 Facteurs externes influents qui auraient pu être anticipés.....	19
I.5 Recommandations.....	19
Partie II. Texte principal.....	21
Contenu du projet	21
II.1 Le projet complet.....	21
II.1.1 Objectifs.....	22
II.1.1.1 Objectif de développement.....	22
II.1.1.2 Objectifs spécifiques.....	22
II.1.2 Justification.....	22
II.1.2.1 Problèmes à traiter	22
II.1.3 Situation escomptée à l'achèvement du projet.....	24
II.1.4 Stratégie du projet.....	24
II.1.5 Bénéficiaires ciblés.....	26
II.1.6 Les produits	26
II.1.7 Budget.....	30
II.1.8 Structure de gestion du projet	30
II.1.9 Conformité aux objectifs de l'AIBT.....	32
II.1.10 Conformité au Plan d'action de l'OIBT.....	33
II.2 Le projet Etape 2 Phase III	34
II.2.1 Objectif spécifique 1	34
II.2.2 Objectif spécifique 2.....	35
II.2.3 Contexte du projet	36
II.2.3.1 Le cadre légal et institutionnel.....	36
II.2.3.2 La mise en œuvre des aménagements forestiers et situation des audits de la gestion forestière et certification	36
II.2.4 Conception et organisation du projet.....	36
II.2.4.1 Conception du projet	36
II.2.4.2 Organisation du projet	37
II.2.5 Participation des bénéficiaires	37

II.2.6 Exécution du projet.....	38
II.2.7 Les écarts	38
II.2.8 Hypothèses et risques à la conception	39
II.2.9 Pérennité du projet au-delà de la l'étape 2 de la phase III due aux conditions d'exécution	40
II.2.10 Adéquation des apports du projet	40
II.2.11 Les principaux résultats de l'étape 2 de la phase III.....	40
II.2.13 Degré d'accomplissement des objectifs spécifiques du projet	44
II.2.14 Impacts et pérennité des acquis de la deuxième étape de la phase III.....	44
II.2.15. Synthèse de l'analyse.....	44
Partie III : Conclusions et recommandations	46
III.1 Enseignements tirés.....	46
III.1.1 Facteurs susceptibles d'influer sur la durabilité des acquis du projet	46
III.1.2 Enseignements relatifs à l'exécution.....	47
III.1.2.1 Organisation et gestion du projet	47
III.1.2.2 Documentation relative au projet	47
III.1.2.3 Suivi et évaluation : qualité de la planification du projet.....	47
III.1.2.4 Mesures à prendre pour éviter les écarts	48
III.1.2.5 Facteurs externes influents qui auraient pu être anticipés	48
III.2 Recommandations	48
Responsable du rapport	49

Rapport d'achèvement du projet

Fiche signalétique du projet

- a. Intitulé : Promotion de l'aménagement durable des forêts africaines
Phase III Etape 2
- b. Numéro d'ordre : PD 124/01 Rev.4 (M)
- c. Agence d'exécution : Organisation Internationale des Bois
Tropicaux/Représentation Régionale pour l'Afrique
- d. Gouvernements hôtes: Bénin, Gabon, Ghana, Cameroun, Côte d'Ivoire, Mali,
RCA, RDC, Rep. du Congo, Libéria, Nigeria, Togo
- e. Date de démarrage : 1^{er} avril 2014
- f. Durée réelle (mois) : 27 mois
- g. Coût réel du projet : USD 600 000

Partie I : Résumé

I.1 Généralités concernant le projet

I.1.1 Problèmes à résoudre

Au moment où démarre la deuxième étape de la phase III, d'importants progrès ont été réalisés dans les pays membres de l'OIBT en Afrique en vue de la gestion durable des ressources forestières. Ces progrès sont plus importants en ce qui concerne l'élaboration des cadres légaux et institutionnels de la gestion des ressources forestières. En ce qui concerne la mise en œuvre des aménagements sur le terrain, l'évolution est positive. Un réel engouement existe au niveau des acteurs tandis que les responsables gouvernementaux chargés du suivi-évaluation ont un fort besoin de renforcement de capacités.

Dans les pays de l'Afrique de l'Ouest les ressources naturelles forestières sont plus limitées et les Etats gèrent plus directement les forêts de production. Les forêts subissent une plus forte pression de la part des activités agricoles et les plantations forestières jouent un rôle de plus en plus important dans l'approvisionnement en bois d'œuvre des industries. La certification forestière devrait donc prendre en compte le cas des plantations.

Dans le Bassin du Congo, d'importantes ressources existent et la gestion des forêts naturelles pour la production de bois d'œuvre est la plus importante option. Les entreprises d'exploitation forestière qui reçoivent en concession des grandes superficies forestières sont plus impliquées dans l'effort de gestion durable de la ressource. La faiblesse des capacités techniques, tant des administrations que des entreprises privées gestionnaires des ressources est une contrainte majeure à la mise en œuvre des aménagements durables.

Les pays de la région se situent à des stades différents de développement vers l'aménagement durable des forêts. Les situations et les besoins varient d'un pays à l'autre. La classification faite à la conception du projet a évolué et se présente de la manière suivante :

- Les pays qui ont accompli des progrès vers l'aménagement durable des forêts et ont démarré la mise en œuvre des PCI qu'ils ont élaborés ; la gestion forestière des concessions forestières de certains de ces pays a été certifiée dans le système FSC ; toutefois, la capacité de mise en œuvre de l'aménagement forestier des acteurs forestiers demeure faible (Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon et Ghana).
- Un pays (la RCA) qui a fait des progrès en aménagement forestier ; il a finalisé la formulation de ses PCI; des tests de terrain du CIFOR avaient été réalisés dans ce pays dans le cadre de l'élaboration des PCI régionaux OAB/OIBT.
- Les pays qui ont signé les accords de partenariat volontaires (APV) avec l'Union Européenne et ont développé leur grille de légalité. Il s'agit du Ghana, du Cameroun, du Congo, de la RCA et du Liberia.
- Les pays qui ont commencé à auditer effectivement leurs forêts avec les PCI nationaux élaborés dans le cadre du Projet (Gabon, Cameroun, Côte d'Ivoire).

La deuxième étape de la phase III démarre également dans un contexte où la crise financière mondiale qui affecte significativement le marché immobilier européen et nord américain avec de très fortes répercussions sur les achats des matériaux de construction comme le bois ne s'est pas encore estompée. En effet, les cours du bois et ses exportations n'ont pas cessé de baisser dans la plupart des pays producteurs africains depuis l'année 2008. La conjugaison de tous ces facteurs a sinistré le secteur bois. Les conséquences de cette situation en termes de pertes de recettes fiscales pour les Etats et pertes d'emplois pour les travailleurs ainsi que les répercussions sociales et environnementales n'ont pas été entièrement évaluées.

Il n'en demeure pas moins que les contraintes du marché international du bois avec l'entrée en vigueur du « Règlement Bois » de l'Union Européenne a suscité l'intérêt des sociétés forestières aux audits basés sur les PCI.

I.1.2 Objectifs du projet

Objectif de développement

Promouvoir l'aménagement durable des forêts africaines par l'application et la mise en œuvre des Principes, Critères et Indicateurs OAB/OIBT, avec le soutien et la participation de tous les intéressés.

Objectifs spécifiques

Objectif spécifique 1

Etablir des éléments moteurs d'une capacité adéquate pour la mise en œuvre des PCI OAB/OIBT au niveau national dans les Pays membres africains de l'OIBT.

Objectif spécifique 2

Etablir des éléments moteurs d'une capacité adéquate pour la coopération efficace au niveau régional par l'intermédiaire de l'Organisation africaine du bois, pour soutenir individuellement les pays membres dans leurs efforts de mise en œuvre des PCI OAB/OIBT.

I.1.3 Stratégie d'exécution du projet

La stratégie globale du projet dépendait grandement de l'utilisation de l'OAB comme institution régionale, en mesure de fournir des mécanismes efficaces d'échange d'expériences, de facilitation de l'élaboration d'approches harmonisées/coordonnées pour le développement, la mise en application et le suivi des PCI pour l'aménagement forestier durable. Cependant, avec la situation de non fonctionnement de l'OAB depuis 2010, la Représentation régionale Afrique de l'OIBT a suppléé à cette absence pour permettre au projet de poursuivre son appui aux pays membres.

Au niveau national, la stratégie du projet repose sur une séquence logique d'activités destinées à mettre en place les principales composantes de la capacité nécessaire à la mise en œuvre de l'AFD, au niveau national et au niveau de l'UFA.

En rapport avec les différents niveaux de progrès vers l'aménagement durable des forêts dans les pays cibles, la séquence logique d'activités au niveau national n'est pas appliquée de la même manière dans tous les pays.

La stratégie du projet comprend trois phases d'activités:

Phase I Renforcement des capacités au niveau régional et national dans des pays participants sélectionnés.

Phase II Renforcement des capacités au niveau national dans les autres pays membres de l'OIBT et parmi les bénéficiaires dans des pays sélectionnés.

Phase III Renforcement des capacités parmi les bénéficiaires dans les autres pays membres de l'OIBT.

Les phases II et III comprennent un appui aux pays participants au niveau régional.

I.1.4 Durée prévue et coûts envisagés

La deuxième étape de la phase III qui fait l'objet du présent rapport avait une **durée prévue de 18 mois** pour un coût total de 600 000 dollars des Etats-Unis d'Amérique. Cependant, les contingences liées à la mise en œuvre et à la mobilisation des financements pour la troisième étape de la phase III ont entraîné une prorogation l'amenant à une **durée réelle de 26 mois**. Le coût total n'a pas changé mais les activités ont été réajustées.

I.2 Réalisation du projet

I.2.1 Produits obtenus

Le projet dans son ensemble comporte 10 produits à réaliser dont 5 au niveau national des pays membres et 5 au niveau régional à travers l'OAB. Dans sa conception, le projet visait à entamer sept produits dans sa première phase de trois ans. Les trois autres produits devant être entamés lors des phases suivantes. Mais, les réalités actualisées dans chacun des pays telles que ressorties des tournées de la Coordination Régionale du projet dans les pays membres ont poussé à retenir huit produits pour la première phase du projet (Tableau 1).

Tableau 1 Produits visés au cours de la phase I du projet après état des lieux

Produit	Libellé
1.1	Forum national opérationnel dans 6 pays (Ghana, Gabon, Cameroun, RCA, RDC, Togo)
1.2	PCI/normes de certification nationales établies dans 5 pays (Cameroun, Gabon, Ghana, Côte d'Ivoire, République du Congo)
1.3	Données nationales sur les PCI rassemblées dans 6 pays (Cameroun, Gabon, Ghana, Côte d'Ivoire, RCA, Congo)
2.1	PCI OAB/OIBT pour forêts naturelles et PCI OAB/OIB pour les plantations
2.2	Forum régional opérationnel (2.2.4)
2.3	Cadre d'audit et système d'aménagement des forêts africaines
2.4	Formation des formateurs en audits et aménagement forestiers
2.5	Renforcement de la capacité consultative et de diffusion de l'OAB

Dans l'ensemble, tous ces produits avaient été obtenus bien qu'il restait encore la dernière étape de finalisation du manuel sur les systèmes d'aménagement adéquat (Produit 2.3) et d'adoption des PCI des plantations forestières (produit 2.1).

La Phase II du projet a visé les produits contenus dans le tableau 2

Produit	Libellé
1.1	ateliers des parties prenantes de la gestion durable des forêts dans chacun des quatre pays (Cameroon, Congo, Gabon, and Côte d'Ivoire) en vue d'améliorer le cadre de suivi/audit de l'aménagement des forêts
1.2	documents nationaux des principe, critères et indicateurs (PCI) finalisés en République Centrafricaine, Liberia, Nigeria et RDC
1.3	Données à collecter dans cinq pays (Cameroun, République centrafricaine, Congo, Gabon et Liberia) pour la rédaction du rapport de progrès vers la gestion durable sur la base du principe 1
1.5	Formation de 242 personnes (Cameroun, République centrafricaine, Congo, Côte d'Ivoire, République Démocratique du Congo, Gabon, Ghana, Liberia et Nigeria) dans le domaine des audits de l'aménagement des forêts sur la base des PCI OAB/OIBT
2.4	Formation régionale des formateurs en audits et aménagement forestiers
2.5	Renforcement de la capacité consultative et de diffusion de l'OAB

Au terme de la phase II du projet, l'ensemble des activités prévues a été réalisés. En plus, le projet a contribué techniquement et financièrement à l'élaboration du référentiel sous régional du FSC en Afrique Centrale.

A la conception, la phase III du projet n'était pas découpée en plusieurs étapes. Toutefois, à cause de l'insuffisance des fonds alors mobilisés par le Secrétariat Exécutif de l'OIBT (US\$ 500.000) par rapport à ce qui était prévu (US\$ 1 444 144), il s'est avéré nécessaire de démarrer une première étape qui devait finaliser les activités de la deuxième phase et démarrer celles qui avaient été prévues pour la troisième phase. Le tableau 3 suivant indique les réalisations du programme annuel d'opérations de la première étape de la phase III du projet.

Tableau 3 Programme annuel d'opérations réalisées pour la première étape de la phase III du projet

Produits/Activités du projet	Libellé
<i>Produit 1.1</i>	<i>Forum national opérationnel dans 3 pays (Cameroun, Nigeria et Togo)</i>
Activité 1.1.6	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser un atelier de revitalisation du forum sur la gestion durable des forêts au Togo. - Au Nigeria, suite à une demande formulée en 2010, organiser un atelier thématique du forum sur le thème « envahissement des forêts domaniales du sud-est par les populations » - Au Cameroun, suite à une demande formulée en 2010, organiser un atelier sur la préparation d'un guide technique d'élaboration et de révision des plans d'aménagement qui prend en compte les PCI OAB/OIBT
<i>Produit 1.2</i>	<i>PCI des plantations forestières/critères de certification nationaux élaborés au Togo et PCI/critères de certification mis en œuvre dans les 9 autres pays (Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Liberia, Nigeria, RCA, RDC)</i>
Activité 1.2.1	Identification du Secrétariat de GNT / Point focal (Togo)
Activité 1.2.2	Identification des parties prenantes et tenues des consultations (Togo)
Activité 1.2.3	Identification des membres du GNT Togo)
Activité 1.2.4	Préparation de la version préliminaire des TDR et procédures (Togo)
Activité 1.2.5	Mise en place du GNT / Comité technique Togo)
Activité 1.2.6	Organisation du premier atelier national (Togo)
Activité 1.2.7	Appui aux groupes nationaux de travail : <ul style="list-style-type: none"> - préparation des statuts et règlements intérieurs (Cameroun, Gabon, Congo) ; - organisation des assemblées générales constituantes (Cameroun, Congo, Gabon) ; - organisation des ateliers de planification des activités (Cameroun, Gabon, Liberia, Congo, Côte d'Ivoire) ; - vulgarisation des PCIV dans les pays (Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Liberia)
Activité 1.2.8	Production de la Version préliminaire des PCI nationaux des plantations forestières (Togo, Ghana, Côte d'Ivoire)
Activité 1.2.9	Diffusion du document préliminaire de PCI nationaux pour amendement (Togo, Ghana, Côte d'Ivoire)

Produits/Activités du projet	Libellé
Activité 1.2.11	Révision des PCI nationaux après réception des amendements (Togo, Ghana, Côte d'Ivoire)
Activité 1.2.12	Test de terrain des PCI nationaux (Togo, Ghana, Côte d'Ivoire)
Activité 1.2.13	Révision et diffusion des PCI nationaux après le test de terrain (Togo, Ghana, Côte d'Ivoire)
Activité 1.2.15	Finalisation des PCI nationaux (Togo, Ghana, Côte d'Ivoire)
Produit 1.3	<i>Données nationales sur les PCI rassemblées dans les 03 pays</i>
Activité 1.3.1	Collecte des données sur les PCI dans les 03 pays (Nigeria, RDC et Togo)
Activité 1.3.2	Production des rapports au niveau des pays
Activité 1.3.3	Diffusion des résultats
Activité 1.3.4	Mise à jour des rapports
Produit 1.4	<i>Meilleures dispositions de surveillance/cadres d'audit au niveau national</i>
Activité 1.4.1	Préparation d'un examen des dispositions existantes de surveillance/audit des forêts et des autres autorités et organisation de gestion forestière, identification des lacunes (Liberia)
Activité 1.4.2	Préparation d'une analyse de la nature appropriée (efficacité et rentabilité) et adéquate des conditions réglementaires prescrites pour le système d'aménagement forestier, et mesures de mise en application effective (Liberia)
Activité 1.4.3	Organisation d'un atelier national afin d'examiner les améliorations proposées (Liberia)
Activité 1.4.4	Audits pilotes d'aménagement des forêts dans les concessions forestières afin de tester les projets de cadres réglementaires (Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire et Gabon)
Activité 1.4.5	Elaboration des ajustements à apporter au cadre réglementaire
Activité 1.4.6	Rapports périodiques sur les progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre du cadre réglementaire des audits de l'aménagement forestier
Produit 1.5	<i>Formation à au moins 25 représentants des acteurs, personnel forestier et spécialistes formés dans les audits de l'aménagement forestier sur la base des PCI OAB/OIBT au Togo</i>
Activité 1.5.1	Identification des besoins de formation et élaboration d'un programme de formation
Activité 1.5.2	Production du matériel didactique pour les auditeurs
Activité 1.5.3	Organisation des formations pour les auditeurs
Activité 1.5.4	Production du matériel didactique pour aménagiste forestier
Activité 1.5.5	Organisation des formations pour les aménagistes forestiers
Activité 1.5.6	Evaluation des activités de formation
Produit 2.5	<i>Capacité de conseil et de diffusion de l'OAB renforcée</i>
Activité 2.5.1	Recrutement d'un Conseiller régional pour la mise en œuvre des PCI / Coordonnateur du projet et mise en place de l'unité de coordination au sein de l'OAB
Activité 2.5.2	Recrutement d'une secrétaire et d'un comptable
Activité 2.5.3	Entretien du matériel informatique et de communication
Activité 2.5.4	Création d'une page Internet du projet et mise à jour continue
Activité 2.5.5	Rassemblement des données selon le format OIBT
Activité 2.5.6	Traduction des documents
Activité 2.5.7	Matériel de publication imprimé et diffusé

Au démarrage de la deuxième étape de la phase 3 du projet, les activités suivantes ont été planifiées (voir tableau 4)

Tableau N°4 : Produits et activités prévues pour la deuxième étape de la phase III

Produits/Activités du projet	Libellé
-------------------------------------	----------------

Produits/Activités du projet	Libellé
Produit 1.1	<i>Forum national opérationnel dans 2 pays (Bénin et Mali)</i>
Activité 1.1.1	Identification de l'organe responsable des travaux dans le pays
Activité 1.1.2	Identification des parties prenantes et consultations initiale
Activité 1.1.3	Elaboration des projets de TDR
Activité 1.1.4	Création d'un GNT
Activité 1.1.5	Organisation d'un séminaire de sensibilisation sur les PCI
Activité 1.1.6	Réunions régulières du GNT
Produit 1.2	<i>PCI des plantations forestières/critères de certification nationaux élaborés au Bénin et au Mali, révisés au Gabon, au Cameroun et en Côte d'Ivoire et PCI/critères de certification mis en œuvre dans les autres pays (Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Liberia, Nigeria, RCA, RDC, Togo)</i>
Activité 1.2.1	Identification du Secrétariat de GNT / Point focal (Bénin et Mali)
Activité 1.2.2	Identification des parties prenantes et tenues des consultations (Bénin, Mali, Cameroun et Gabon)
Activité 1.2.3	Identification des membres du GNT (Bénin, Mali, Cameroun et Gabon)
Activité 1.2.4	Préparation de la version préliminaire des TDR et procédures (Bénin, Mali, Cameroun et Gabon)
Activité 1.2.5	Mise en place du GNT / Comité technique (Bénin, Mali, Cameroun et Gabon)
Activité 1.2.6	Organisation du premier atelier national (Bénin, Mali, Cameroun et Gabon)
Activité 1.2.7	Appui aux groupes nationaux de travail : - organisation des ateliers de planification des activités (RDC, RCA, Liberia, Congo, Togo, Ghana, Nigeria, Bénin, Mali) ; - vulgarisation des PCIV dans les pays (RDC, RCA, Liberia, Congo, Togo, Ghana, Nigeria, Bénin, Mali)
Activité 1.2.8	Production de la Version préliminaire des PCI nationaux des plantations forestières (Bénin, Mali, Cameroun et Gabon)
Activité 1.2.9	Diffusion du document préliminaire de PCI nationaux pour amendement (Bénin, Mali, Cameroun et Gabon)
Activité 1.2.11	Révision des PCI nationaux après réception des amendements (Bénin et Mali)
Activité 1.2.12	Test de terrain des PCI nationaux (Bénin, Mali, Cameroun et Gabon)
Activité 1.2.13	Révision et diffusion des PCI nationaux après le test de terrain (Bénin, Mali, Cameroun et Gabon)
Activité 1.2.15	Finalisation des PCI nationaux (Bénin, Mali, Cameroun et Gabon)
Produit 1.3	<i>Données nationales sur les PCI rassemblées dans les 05 pays (Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Congo)</i>
Activité 1.3.1	Collecte des données sur les PCI dans les 06 pays
Activité 1.3.2	Production des rapports au niveau des pays
Activité 1.3.3	Diffusion des résultats
Activité 1.3.4	Mise à jour des rapports
Produit 1.4	<i>Meilleures dispositions de surveillance/cadres d'audit dans au moins 04 pays</i>
Activité 1.4.1	Préparation d'un examen des dispositions existantes de surveillance/audit des forêts et des autres autorités et organisation de gestion forestière,

Produits/Activités du projet	Libellé
	identification des lacunes (Togo, RCA, Ghana, Nigeria)
Activité 1.4.2	Préparation d'une analyse de la nature appropriée (efficacité et rentabilité) et adéquate des conditions réglementaires prescrites pour le système d'aménagement forestier, et mesures de mise en application effective (Togo, RCA, Ghana, Nigeria)
Activité 1.4.3	Organisation d'un atelier national afin d'examiner les améliorations proposées (Togo, RCA, Ghana, Nigeria)
Activité 1.4.4	Audits pilotes d'aménagement des forêts dans les concessions forestières afin de tester les projets de cadres réglementaires (RCA, Togo, Ghana, Nigeria)
Activité 1.4.5	Elaboration des ajustements à apporter au cadre réglementaire (Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon)
Activité 1.4.6	Rapports périodiques sur les progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre du cadre réglementaire des audits de l'aménagement forestier
Produit 2.2	Forum consultatif sous régional opérationnel sur l'AFD
Activité 2.2.1	Préparation des TDR de l'atelier sous régional
Activité 2.2.2	Organisation de l'atelier sous régional sur les PCI
Produit 2.5	<i>Capacité de conseil et de diffusion de l'OAB renforcée</i>
Activité 2.5.1	Recrutement d'un Conseiller régional pour la mise en œuvre des PCI / Coordonnateur du projet et mise en place de l'unité de coordination au sein de l'OAB
Activité 2.5.2	Recrutement d'une secrétaire et d'un comptable
Activité 2.5.3	Entretien du matériel informatique et de communication
Activité 2.5.4	Mise à jour de la page Internet du projet
Activité 2.5.5	Rassemblement des données selon le format OIBT
Activité 2.5.6	Traduction des documents
Activité 2.5.7	Matériel de publication imprimé et diffusé

I.2.2 Objectifs particuliers atteints

Le projet comporte au total deux objectifs spécifiques :

Objectif spécifique 1

Etablir des éléments moteurs d'une capacité adéquate pour la mise en œuvre des PCI OAB/OIBT au niveau national dans les Pays membres africains de l'OIBT.

Les éléments spécifiques qui ont été établis incluent :

- Mise en place du GNT du Mali et appui au GNT du Bénin
- Elaboration des PCI nationaux pour les plantations forestières au Bénin et des PCI des forêts naturelles au Bénin et au Mali ;
- Formation de 50 acteurs forestiers en audit forestier au Bénin et au Mali en raison de 25 par pays ;
- Organisation de missions d'audits pilotes dans les concessions forestières au Gabon (4), au Ghana (6), en RCA (4), au Congo Brazzaville (3), au Togo (4) et au Mali (2).

Au cours de ces missions, une nouvelle formation a été faite aux auditeurs de chacun de ces pays ;

- Elaboration des rapports nationaux sur les progrès vers la gestion durable des forêts basés sur le principe 1 des PCI au Mali et au Bénin ;

Objectif spécifique 2

Etablir des éléments moteurs d'une capacité adéquate pour la coopération efficace au niveau régional par l'intermédiaire de l'Organisation africaine du bois, pour soutenir individuellement les pays membres dans leurs efforts de mise en œuvre des PCI OAB/OIBT.

Les éléments moteurs établis au niveau régional pendant la Phase III du projet comprennent :

- l'organisation d'ateliers conjoints OFAC/FAO/OIBT pour la collecte et la validation des données sur le rapportage sur les ressources forestières en RDC et au Cameroun;
- l'organisation d'un atelier régional conjointement avec la FAO et la COMIFAC pour faire le bilan des processus d'élaboration et d'utilisation des PCI ;
- le renforcement de la capacité du Bureau Régional Afrique de l'OIBT par la mise en place d'un Coordonnateur qui met en œuvre le projet. Il facilite par ailleurs la communication entre l'OAB et ses pays membres participant au projet en vue d'une réactivation de ses activités ;
- la participation à plusieurs réunions internationales en relation avec les critères et indicateurs de GDF.

Tableau N°3 : Niveau de réalisation des activités

Produits/ Activités du projet	Libellé	Pourcentage de réalisation	Date prévue d'achèvement	Date d'achèvement estimée	Observations
<i>Produit 1.1</i>	<i>Forum national opérationnel dans 2 pays (Bénin, Mali)</i>				
Activité 1.1.1 à 1.1.6	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser un atelier de revitalisation du forum sur la gestion durable des forêts au Bénin. - Au Mali, organiser les acteurs en vue de la mise en place du GNT - Au Mali, soutenir l'Assemblée Générale Constitutive du GNT 	100%	09/14		Achevé
<i>Produit 1.2</i>	<i>PCI/critères de certification nationaux élaborés au Bénin et au Mali</i>				
Activité 1.2.1	Identification du Secrétariat de GNT / Point focal (Bénin, Mali)	100%	07/14		Achevé
Activité 1.2.2	Identification des parties prenantes et tenues des consultations (Bénin, Mali)	100%	07/14		Achevé
Activité 1.2.3	Identification des membres du GNT (Bénin, Mali)	100%	09/14		Achevé
Activité 1.2.4	Préparation de la version préliminaire des TDR et	100%	02/15		Achevé au Bénin et au

Produits/ Activités du projet	Libellé	Pourcentag e de réalisation	Date prévue d'achè vement	Date d'achè vement estimée	Observatio ns
	procédures (Bénin, Mali)				Mali
Activité 1.2.5	Mise en place du GNT / Comité technique (Bénin, Mali)	100%	09/14		Achévé
Activité 1.2.6	Organisation du premier atelier national (Bénin, Mali)	100%	02/15		Achévé au Bénin et au Mali
Activité 1.2.7	Appui aux groupes nationaux de travail : - préparation des statuts et règlements intérieurs (Cameroun, Gabon, Congo) ; - organisation des assemblées générales constituantes (Cameroun, Congo, Gabon) ; - organisation des ateliers de planification des activités (Cameroun, Gabon, Liberia, Congo) ;	25%	08/15	08/15	La vulgarisatio n des documents nationaux des PCIV se fera essentiellem ent à travers le site web compte tenu du budget insuffisant pour l'impression des documents pour tous les pays
Activité 1.2.8	Production de la Version préliminaire des PCI nationaux (Bénin, Mali)	100%	04/15		Achévé au Bénin et au Mali
Activité 1.2.9	Diffusion du document préliminaire de PCI nationaux pour amendement (Bénin, Mali, Togo)	100%	06/15		Achévé au Bénin, au Togo et au Mali
Activité 1.2.11	Révision des PCI nationaux après réception des amendements (Bénin, Mali)	100%	03/15	08/15	Achévé au Bénin, au Togo et au Mali
Activité 1.2.12	Validation des PCI	100%	09/15		Achévé au Bénin, au Togo et au Mali
Activité 1.2.13	Edition des PCI	100%	04/15	12/15	Achévé au Bénin et au Mali
Produit 1.3	Données nationales sur les PCI rassemblées dans les 03 pays				
Activité 1.3.1	Collecte des données sur les PCI au Bénin et au Mali	100%	05/15	03/16	Achévé au Bénin et au Mali
Activité 1.3.2	Production des rapports au niveau des pays	100%	05/15	03/16	Achévé au Bénin et au Mali
Activité	Validation des rapports au	100%	05/15	03/16	Achévé au

Produits/ Activités du projet	Libellé	Pourcentag e de réalisation	Date prévue d'achèv ement	Date d'achè vement estimée	Observatio ns
1.3.3	Bénin au Mali et en RDC				Bénin, au Mali et en RDC
Produit 1.4	<i>Meilleures dispositions de surveillance/cadres d'audit au niveau national</i>				
Activité 1.4.1	Préparation d'un examen des dispositions existantes de surveillance/audit des forêts et des autres autorités et organisation de gestion forestière, identification des lacunes (Gabon, Cameroun, Côte d'Ivoire)	0%	08/15	11/15	
Activité 1.4.2	Préparation d'une analyse de la nature appropriée (efficacité et rentabilité) et adéquate des conditions réglementaires prescrites pour le système d'aménagement forestier, et mesures de mise en application effective (Gabon, Cameroun, Côte d'Ivoire)	0%	08/15	11/15	
Activité 1.4.4	Audits pilotes d'aménagement des forêts dans les concessions forestières afin de tester les projets de cadres réglementaires (Congo, Ghana, RCA, Togo, RDC et Gabon)	100%	06/15	04/16	Achevé au Ghana, Togo, RCA, Congo et entamé au Mali
Activité 1.4.5	Elaboration des ajustements à apporter au cadre réglementaire	40%	07/15	03/16	Achevé au Bénin et en cours dans les autres pays
Activité 1.4.6	Rapports périodiques sur les progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre du cadre règlementaire des audits de l'aménagement forestier	100%	08/15	06/16	Analyse des résultats d'audit effectuée dans 8 pays
Produit 2.5	<i>Capacité de conseil et de diffusion de l'OAB renforcée</i>				
Activité 2.5.1	Recrutement d'un Conseiller régional pour la mise en œuvre des PCI / Coordonnateur du projet et mise en place d'e l'unité de coordination au sein de l'OAB	100%	04/15		Continue pendant toute la durée du Projet
Activité 2.5.2	Recrutement d'une secrétaire et d'un comptable	100%	04/15		Continue pendant toute la durée du Projet
Activité 2.5.4	Création d'une page Internet du projet et mise à jour continue	50%			Site web élaboré pour le bureau régional

Produits/ Activités du projet	Libellé	Pourcentage de réalisation	Date prévue d'achèvement	Date d'achèvement estimée	Observations
					Afrique de l'OIBT. Informations à compléter.
Activité 2.5.3	Entretien du matériel informatique et de communication	100%			Continue pendant toute la durée du Projet
Activité 2.5.5	Rassemblement des données selon le format OIBT	100%			Continue pendant toute la durée du Projet
Activité 2.5.6	Traduction des documents	0%			Aucun document à traduire pendant la période
Activité 2.5.7	Matériel de publication imprimé et diffusé	100%			Continue pendant toute la durée du Projet

I.2.3 Contribution à la réalisation de l'objectif de développement

L'objectif de développement du projet est de « Promouvoir l'aménagement durable des forêts africaines par l'application et la mise en œuvre des Principes, Critères et Indicateurs OAB/OIBT, avec le soutien et la participation de tous les intéressés. »

Pendant la deuxième étape de la Phase III du projet, le Représentant Régional de l'OIBT pour l'Afrique a suppléé à l'OAB en continuant à promouvoir l'aménagement durable des forêts dans ses pays membres et en poursuivant les activités d'élaboration des PCI dans les pays membres. Mais surtout il a soutenu la conduite de missions d'audits pilotes qui ont permis l'utilisation effective des PCI OAB/OIBT en audits de la gestion forestière dans 5 pays. Ces audits ont connu beaucoup d'engouement auprès des opérateurs privés et des Administrations forestières. Ces audits ont l'implication et la collaboration d'autres structures ou projets en cours d'exécution dans les pays membres aussi bien techniquement que financièrement: WWF au Gabon et en RCA, FORIG et Forestry Commission au Ghana, ODEF au Togo et le projet GEDEFOR au Mali

1.3 Participation des bénéficiaires visés

Les bénéficiaires ciblés du projet sont : les Concessionnaires, PME, forêts villageoises Autorités forestières, ONG et autres groupes intéressés, Organisations, organismes et programmes régionaux.

Pendant la deuxième étape de la Phase III du projet, les sessions de formation qui ont été organisées au Bénin et au Mali ont eu pour groupe cible : les cadres de l'Administration

forestière, le personnel des ONG environnementales nationales et internationales, des bureaux d'études et des universitaires (produit 1.5).

Au Bénin et au Mali, toutes les parties prenantes ont participé au processus de validation des PCI nationaux.

La restitution des résultats des différentes missions d'audits pilotes dans les différents pays vu la participation de l'ensemble des acteurs composant les GNT ou autres organisations et certains bailleurs de fonds.

De leur côté, les certificateurs FSC (EUROCERTIFOR, ICILA, SGS, RA et BUREAU VERITAS) font référence aux PCI OAB/OIBT dans les référentiels utilisés dans le cadre des pré-audits et audits de certification FSC qui ont été effectués en Afrique Centrale et de l'Ouest.

En Afrique centrale et de l'ouest, les différentes initiatives relatives à la promotion de la bonne gouvernance et la légalité dans le secteur forestier, que ce soit par les gouvernements (FLEGT), les ONG et le secteur privé (WWF-IUCN-TRAFFIC, FORCOMS, TTAP) s'appuient largement sur les PCI OAB-OIBT pour l'élaboration de leurs référentiels techniques et même sur l'expertise rendue disponible à l'OAB grâce à ce projet.

I.4 Enseignements tirés

1.4.1 Enseignements relatifs au développement

1.4.1.1 Facteurs susceptibles d'influer sur la durabilité des acquis du projet

Les progrès observés dans l'aménagement durable des forêts du bassin du Congo constituent un facteur déterminant dans le renforcement de la durabilité des acquis du projet. En effet, toutes les parties prenantes de l'aménagement durable des forêts africaines sont d'accord sur le fait que l'aménagement durable des concessions forestières de production à travers l'élaboration et l'application des plans d'aménagement forestier, progresse significativement dans les pays du Bassin du Congo. Ceci s'est concrétisé par un nombre croissant de concessions certifiées. Ce progrès a rendu évidente la contribution potentielle du secteur forestier à l'économie des pays et au développement social des populations riveraines. Les différents systèmes de certification mais aussi des lois en vigueur dans plusieurs pays prévoient le respect d'un cahier de charges pour garantir une amélioration directe des conditions et du cadre de vie des populations riveraines, à travers des investissements directs au niveau de l'éducation, des infrastructures et de la santé. Ainsi, les pays se rendent compte de l'utilité que les PCI OAB/OIBT pourraient leur offrir en tant qu'outil de suivi-évaluation de l'aménagement forestier durable en leur permettant d'aller au-delà du contrôle forestier classique en vigueur. En revanche, l'absence de cadre réglementaire des audits de gestion forestière sur la base des PCI OAB/OIBT ne facilite pas la systématisation de l'utilisation effective des PCI comme outil de suivi-évaluation. Au Bénin par exemple, la loi sur l'environnement prévoit les audits des forêts mais le pays manquait d'outils pouvant servir de

base pour ces audits. L'élaboration des ensembles des PCI des plantations forestières et des forêts naturelles est venu combler ce manque.

Dans le bassin du Congo onze (11)neuf (09) entreprises ont obtenu le certificat FSC tandis qu'en Afrique de l'ouest un (1) certificat FSC soit une superficie totale de 5.601.000 ha de forêt. Bien que le FSC ait son référentiel technique, tous les acteurs conviennent que l'élaboration d'un référentiel spécifique à la sous région est nécessaire et que celui-ci devrait s'appuyer sur les PCI OAB-OIBT. Comme cela a été observé à la fin de la première phase, une plus grande intégration de la certification dans la démarche du projet devrait assurer la durabilité de ses acquis car si à la conception du projet PD 124, il était question avec les PCI OAB/OIBT de préparer et sous-tendre la certification forestière, actuellement il faut l'accompagner et faciliter son développement. En février 2012, le référentiel FSC pour le Bassin du Congo a été officiellement approuvé par le FSC. Ceci permet de disposer d'un cadre normatif plus homogène pour la certification forestière dans la région. il reste encore à faire l'adaptation nationale prenant en compte les spécificités locales.

Par ailleurs, cinq pays ont signé des accords de partenariat volontaire (APV) avec l'Union Européenne : le Liberia, le Cameroun la RCA, le Ghana et la République du Congo. Les PCI OAB/OIBT ont servi de base pour la définition des grilles de vérification de la légalité dans les pays en question. Ainsi, l'interaction entre le projet et les initiatives liées à la promotion de la légalité (FLEGT particulièrement) est à poursuivre pour continuer à renforcer la durabilité des acquis du projet, étant donné que plusieurs autres pays se sont engagés sur la voie de négocier et conclure les Accord Volontaires de Partenariat (APV) avec l'Union européenne. Au niveau du secteur privé, plusieurs entreprises forestières industrielles disposent actuellement d'attestation de légalité d'origine des bois en Afrique Centrale. Depuis l'entrée en vigueur en mars 2013 du « Règlement bois » de l'Union Européenne, il est noté un regain d'intérêt pour les PCI OAB/OIBT dans les pays. Les Administrations forestières sollicitent plus de formation des agents pour les audits forestiers et la traçabilité. Les entreprises forestières sont plus disposées à ouvrir leurs portes à des équipes pluridisciplinaires d'auditeurs ayant pour référentiel les PCI OAB/OIBT.

En effet, les systèmes de certification opérant dans la région ayant un caractère privé, les missions d'audit des entreprises certifiées se font très souvent à l'insu des Administrations. Ces dernières ne disposent que des PCI OAB/OIBT comme base normative pour apprécier la durabilité de la gestion forestière des permis concédés aux opérateurs privés.

En Afrique Centrale, le Partenariat Forestier pour le Bassin du Congo (PFBC) et la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) ont continué d'être d'importants mécanismes de concertation sur la gestion et la conservation des ressources de la biodiversité. L'OAB en tant que partenaire technique de la COMIFAC y a été présente et a continué à soutenir le fait que les PCI OAB/OIBT soient intégrés comme outil de conception, suivi et évaluation de la gestion forestière. Déjà, l'objectif 2015 du plan de convergence de la COMIFAC s'engage à baser l'aménagement forestier dans les pays membres sur les PCI harmonisés OAB/OIBT.

Les impacts de la crise financière mondiale sur le secteur bois au cours de l'année 2008 ont poussé les pays d'Afrique Centrale à envisager des mesures visant à alléger le poids de la fiscalité et parafiscalité forestières. Ce qui crée un environnement incitateur à la gestion durable. En outre, la crise financière mondiale a attiré l'attention sur l'intérêt du développement d'un marché domestique du bois (national et intra africain) ; le commerce du bois étant actuellement fortement dépendant des marchés internationaux.

Les formations organisées au niveau national dans certains pays membres au cours de cette deuxième étape de la phase III ont été décisives pour une utilisation effective des PCI élaborés dans le cadre du projet au niveau de chaque acteur forestier pour les audits. A cet effet, elles sont essentielles pour la pérennisation des acquis du projet. De telles formations devraient s'étendre à tous les pays participant au projet et même toucher beaucoup plus d'acteurs qu'il avait été prévu à la conception du projet.

L'élaboration des rapports nationaux sur le Principe 1, la conduite effective des audits avec les PCI OAB/OIBT dans les forêts aménagées et l'apparition de certaines thématiques émergentes telles que le marché du carbone, les changements climatiques, les processus REDD+ et FLEGT, les Objectifs de Développement Durable, la révision des lignes directrices d'aménagement durable des forêts et des C&I de l'OIBT ont montré qu'il est devenu indispensable d'envisager la révision de l'ensemble des PCI OAB/OIBT au niveau régional et passer à des adaptations nationales.

I.4.2 Enseignements relatifs à l'exécution

I.4.2.1 Organisation et gestion du projet

La suppléance de l'OAB par la Représentation Régionale de l'OIBT au cours de cette phase III du projet a permis de conduire efficacement les activités prévues. Les Coordonnateurs nationaux du projet désignés au début de la phase ne sont pas tous à leur poste. Les GNT mis en place dans le cadre du projet ou les Administrations des Eaux et Forêts ont été les relais du Coordonnateur Régional pour la conduite des activités dans les pays.

La coopération étroite avec la COMIFAC en Afrique centrale et la CEDEAO en Afrique de l'Ouest a permis d'amorcer un ancrage sous régional du Projet.

L'élaboration d'un site Internet pour le Bureau Régional Afrique de l'OIBT constitue un atout majeur permettant de rendre visibles les acquis du projet.

Le partenariat avec AFF a permis de conduire des activités en synergies qui ont été bénéfiques pour les deux organisations.

I.4.2.2 Documentation relative au projet

Le projet a produit un ensemble de documents techniques et des guides aussi bien au niveau régional que national. Tous ces documents sont disponibles sur le site internet de l'OIBT en Afrique (www.oibt-afrique.org).

I.4.2.3 Suivi et évaluation : qualité de la planification du projet

Le projet a suivi les procédures en vigueur à l'OIBT en matière de suivi et d'évaluation en produisant trois rapports d'activités au cours de cette deuxième étape soit un rapport tous les six mois. Deux réunions du Comité de Pilotage du projet ont été organisées dont une à Libreville et l'autre à Abidjan réunissant le Représentant Régional de l'OIBT (Agence d'exécution), le représentant du Secrétariat de l'OIBT, le Ministère en charge des forêts du Gabon et de la Côte d'Ivoire représentant des pays membres, les Ambassades du Japon et de Chine représentant les bailleurs de fonds du projet et le partenaire WWF-CARPO.

I.4.2.4 Mesures à prendre pour éviter les écarts

La totalité des activités programmées pour la deuxième étape de la phase III du projet PD 124/01 Rev.4 (M) ont été réalisées et achevées. La gestion rigoureuse des ressources limitées de cette étape a permis de dégager les moyens pour boucler les activités non achevées des étapes précédentes. En l'occurrence, la validation du premier rapport national sur la GDF en RDC basé sur le principe 1 des PCIV. L'organisation des activités dans les pays en combinaison a permis de minimiser les dépenses liées aux voyages. Cependant, des pays comme le Nigeria et le Liberia n'ont pas bénéficié de tous les appuis nécessaires à cause de l'irrégularité des vols commerciaux les desservant et de l'épidémie à virus Ebola survenue durant une bonne partie de la période d'exécution du projet.

I.4.2.5 Facteurs externes influents qui auraient pu être anticipés

Le principal facteur externe qui a eu une influence sur l'exécution du projet et qui aurait pu être anticipé est la mobilisation des ressources auprès des bailleurs de fonds pour le financement de la troisième étape de cette Phase III. Ceci a entraîné l'annulation de certaines activités prévues mais qui connaissaient des difficultés de mise en œuvre en l'occurrence au Liberia et au Nigeria.

En outre, il convient de signaler la démobilisation des Groupes Nationaux de Travail (GNT) dans certains pays (Cameroun, Congo et Gabon) à cause du manque de financement. En effet, les processus d'élaboration des PCI dans lesdits pays grâce auxquels les GNT recevaient des subsides sont arrivés à termes. En revanche, les GNT n'ont pas connu de renforcement des capacités pour élaborer des stratégies de recherche de financement pour remplir leurs missions. Il s'avère nécessaire de mener avec urgence des actions de redynamisation de ces structures et de les coacher dans la recherche des financements qui les permettront de poursuivre les activités de vulgarisation des PCI nationaux et de renforcement des capacités des acteurs dans l'utilisation desdits PCI.

D'autre part, le lancement de nouvelles initiatives telles que l'APV-FLEGT et l'adoption au niveau national par les acteurs du processus de participation et de collaboration multi-acteurs initié par les GNT ont concouru à mettre les GNT dans une certaine léthargie au point où certains se demandent s'ils ont encore leur utilité.

I.5 Recommandations

Afin d'assurer une exécution plus efficace de la troisième étape de la phase III du projet il faudrait :

- Renforcer la coopération avec les organisations engagées vers les objectifs similaires à ceux du projet au niveau régional ou sous-régional. Il s'agit particulièrement de WWF, IUCN, AFF, CEEAC, COMIFAC, PFBC, CEDEAO, UEMOA, CIFOR, GTZ, AFD et le Bureau Régional du FSC qui ont des volets gestion durable des forêts avec des accents particuliers sur la certification et la bonne gouvernance dans le secteur forestier ;
- Renforcer la coopération avec la Commission Européenne, à travers le processus FLEGT (Préparation et suivi des Accords Volontaires de Partenariats) ; l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC) initié par plusieurs membres du PFBC dont la Commission Européenne avec pour but de mutualiser les connaissances nécessaires et les données disponibles pour le suivi des forêts dans leurs dimensions économiques, écologiques et sociales et qui met en partenariat le CIRAD, CIFOR, FRM, l'Université de Louvain en Belgique et le WRI ;

- Encourager les pays qui disposent déjà des PCI nationaux à mettre en place des dispositifs réglementant la pratique des audits de l'aménagement forestier dans le cadre des PCI OAB/OIBT adaptés aux différents contextes nationaux ;
- Encourager les Administrations forestières dans les pays à poursuivre la conduite des audits forestiers basés sur le PCI en associant toutes les parties intéressées ;
- Réviser les deux ensembles régionaux des PCI pour y intégrer les expériences acquises lors de leur mise œuvre effective ;
- Procéder à l'adaptation nationale afin de mettre à la disposition des acteurs un outil utile pour les aider à mesurer l'impact des activités forestières tant au niveau national qu'à celui des UFA ;
- Soutenir le pays hôte (Gabon) de l'OAB dans ses efforts pour relancer les activités de l'OAB (Agence d'exécution du projet) en vue de capitaliser les acquis du projet ou trouver les solutions palliatives avec les organisations sous régionales existants dont le Bureau régional de l'OIBT ; Continuer d'autoriser le projet à utiliser les services ponctuels d'un comptable privé pour assurer la comptabilité du projet comme cela a été fait au cours des phases précédentes du projet.
- I.6 Apports

I.6.1 Ressources humaines

Les personnes ressources du projet sont principalement M. AHIMIN Olivier (Coordonnateur Régional à temps plein), Mme NKOULOU Philomène (Assistante à temps partiel) et M. ASSOUMOU Alexe Stéphane (Comptable à temps partiel). A ces personnes, il faut ajouter les Coordonnateurs Nationaux désignés par chaque pays et qui ont joué un rôle primordial dans l'atteinte des résultats du projet.

I.6.2 Ressources financières

Le budget global de la deuxième étape de la Phase III du Projet s'élève à **US\$ 600 000**. Sur ce total, **US\$ 285 200** sont affectés activités du projet devant être supportées par le compte de Libreville tandis que **US\$ 314 800** sont retenus sur le compte du Projet au Japon pour les activités à la charge du Secrétariat.

8.1 Etat financier (Voir Annexe N°2)

A la date du 18 juillet 2016, les dépenses réalisées s'élèvent à : **155 151 860 FCFA**

Les engagements du Projet font un total de : **0 FCFA**

Soit un solde théorique de : **282 000 FCFA** sur les fonds destinés à être gérés par le Projet à Libreville. Ce qui représente **US\$ 486** qui seront utilisés pour le voyage retour du Coordonnateur Régional.

8.2 Situation de la trésorerie (Voir Annexe N°1)

Au démarrage de la deuxième étape du Projet, les fonds disponibles en caisse étaient de **275 385 FCFA** tandis que la banque présentait un solde positif de **150 876 FCFA** soit un total de **426 261 FCFA**.

A la date du 12 mai 2014, un virement de **110 700 US\$** soit **52 329 374 FCFA** a été effectué sur le compte du Projet. A la date du 30 mars 2015, un deuxième virement de **100 000 US\$** soit **60 015 200 FCFA** a été reçu. A la date du 29 septembre 2015 un troisième virement de **US\$ 74 500** a été reçu soit **43 213 845 FCFA** en vue de l'exécution des activités prévues au POA soit un total de **155 984 680 FCFA**.

A la date du 10 août 2016, le projet dispose d'un solde de **282 000 FCFA** dont **246 000 FCFA** en compte et **46 000 FCFA** en caisse..

Partie II. Texte principal

Contenu du projet

II.1 Le projet complet

Le projet PD 124/01 Rev.4 (M) trouve son origine dans le constat que l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et l'Organisation africaine du bois (OAB) encouragent l'aménagement durable des forêts dans leurs pays membres. La plupart des membres de l'OAB sont également membres de l'OIBT¹, ce qui offre des possibilités de coopération et de coordination. Les deux organisations ont adopté en outre des stratégies similaires de promotion de l'aménagement forestier durable (AFD) par la mise en œuvre de Principes, critères et indicateurs (PCI). Cependant, chacune des organisations avait son ensemble de critères et indicateurs.

Ainsi La Décision 4(XXIV) de l'OIBT a demandé la formulation de ce projet dans le but d'élaborer un cadre de coopération entre l'OIBT et l'OAB pour la promotion et l'application de principes, critères et indicateurs (PCI) OAB/OIBT de l'aménagement durable des forêts africaines, qui mènerait par la suite à l'élaboration de systèmes crédibles d'évaluation et de certification.

Etant donné que chacune de ces deux organisations disposait de son référentiel (C&I pour l'OIBT et PCIV pour l'OAB) il a fallu dans un premier temps rendre les PCI de l'OAB pleinement compatibles avec les C&I de l'OIBT. Ce qui a été réalisé en 2001. Ainsi, les deux organisations ont pu publier conjointement un nouveau référentiel pour la région intitulé « Principes, Critères et Indicateurs OAB-OIBT de la gestion durable des forêts africaines ». Rendant ainsi la mise en œuvre de ce projet conjoint possible.

Une étude préparatoire du projet a été conduite entre janvier et Avril 2001 dans neuf pays membres de l'OAB par des consultants. Le rapport de l'étude des consultants a été présenté dans un atelier régional tenu du 25 au 26 mai 2001, et c'est des résultats dudit atelier qu'a été conçu le présent projet.

Après des révisions successives, l'accord de projet a finalement été signé le 27 mars 2003 à Libreville au Gabon par le Directeur Exécutif de l'OIBT et le Secrétaire Général de l'OAB. La mise en œuvre effective du projet a commencé en Août 2003.

Le projet est basé au siège de l'OAB à Libreville et mène des activités dans dix pays participants membres à la fois de l'OAB et de l'OIBT. Ces pays sont : le Cameroun, la République Centrafricaine (RCA), le Congo, la République Démocratique du Congo (RDC), le Gabon, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Libéria, le Togo et le Nigeria. Il est à noter que le Bénin et le Mali, qui sont actuellement membre de l'OIBT n'ont pas été pris en compte au moment de la conception du projet car ils ne faisaient pas encore partie de l'OIBT.

¹ Les membres communs comprennent le Cameroun, la République Centrafricaine, la RD du Congo, la Rép. du Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Ghana, le Liberia, le Nigéria et le Togo. Les pays membres de l'OAB non-membres de l'OIBT sont l'Angola, la Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe, et la Tanzanie. Les pays non membres de l'OAB sont le Bénin, le Mali et le Mozambique.

II.1.1 Objectifs

II.1.1.1 Objectif de développement

Promouvoir l'aménagement durable des forêts africaines par l'application et la mise en œuvre des Principes, Critères et Indicateurs OAB/OIBT, avec le soutien et la participation de tous les intéressés.

II.1.1.2 Objectifs spécifiques

Objectif spécifique 1

Etablir des éléments moteurs d'une capacité adéquate pour la mise en œuvre des PCI OAB/OIBT au niveau national dans les Pays membres africains de l'OIBT.

Ces éléments moteurs comprennent des PCI applicables au niveau national, des mécanismes de consultation efficaces, la sensibilisation, les connaissances et les compétences parmi les responsables politiques et les intervenants en matière d'AFD, et des dispositions de surveillance/audit.

Objectif spécifique 2

Etablir des éléments moteurs d'une capacité adéquate pour la coopération efficace au niveau régional par l'intermédiaire de l'Organisation africaine du bois, pour soutenir individuellement les pays membres dans leurs efforts de mise en œuvre des PCI OAB/OIBT.

Ces éléments moteurs comprennent des instruments communs pour l'élaboration et la mise en application des Principes, critères, indicateurs et vérificateurs pour l'AFD au niveau national et au niveau de l'UFA, des mécanismes efficaces de consultation et de diffusion pour le partage des connaissances et la coordination des initiatives, ainsi qu'une réserve d'instructeurs formés au niveau régional.

Dans le présent contexte, le terme "capacité" se réfère à: i) ressources humaines (formation de personnel), ii) capacité institutionnelle (gestion du changement, développement institutionnel et organisationnel, équipement), iii) conditions habilitantes (politique et cadre réglementaire), et iv) information et connaissances.

II.1.2 Justification

II.1.2.1 Problèmes à traiter

Les actions menées par les pays africains pour résoudre les problèmes de l'aménagement forestier ont été importantes et quelques fois efficaces vis-à-vis des problèmes locaux. Cependant, elles sont loin de répondre aux conditions requises pour réaliser l'aménagement durable des forêts naturelles de la région et accroître le développement du reboisement et des plantations. Bien que les situations varient d'un pays à l'autre, la plupart des pays partagent un grand nombre de problèmes, et bien que certains pays aient accompli plus de progrès que d'autres (le Ghana et le Cameroun, selon Poore & Thang 2000), ceux-ci sont encore loin d'atteindre le but de l'AFD. Les problèmes communs fournissent une base à une approche régionale pour assister les pays dans leurs efforts.

Le problème de la gestion des forêts dans la région africaine peut se diviser en deux questions principales: i) l'exploitation non durable des forêts de production existantes, et ii) le déboisement, l'envahissement et la dégradation. Cette dernière question est quant à elle en grande partie posée par la faiblesse du contrôle des autorités forestières. En effet, bien que les forêts puissent contribuer à soulager le problème sous-jacent de la pauvreté dans les régions rurales en créant plus d'emplois et de revenus à partir de produits ligneux et non ligneux, elles ne sont pas en mesure de maîtriser une agriculture non durable et une exploitation minière incontrôlée.

Il est reconnu que les pays de la région se situent à des stades différents de développement vers l'aménagement durable des forêts. Les situations et les besoins varient d'un pays à l'autre, et ceci a été pris en compte lors de la planification des interventions détaillées des pays participant au projet. En effet, il avait bien été établi que les principales composantes de l'AFD, telles qu'elles sont définies dans les C&I de l'OIBT et de l'OAB étaient en grande partie absentes dans la plupart des pays de la région. Toutefois la situation a beaucoup évolué ces dernières années.

Ces problèmes étaient la conséquence de politiques faibles et de la faible priorité accordée au secteur forestier dans la quête pour le développement facteurs qui sont toujours présents dans les pays. Bien que certains responsables politiques en soient conscients, le coût de l'inaction n'est pas connu et ne peut donc guider les investissements publics et les réformes politiques. En outre, une transparence limitée ne permet pas aux intervenants de dûment défendre leurs intérêts légitimes.

A la conception du projet, la performance médiocre des exportations de bois tropicaux africains représentait un sujet de préoccupation supplémentaire. En effet, au début des années 2000, dans l'Union européenne qui constituait le principal marché, les préoccupations écologiques liées aux bois tropicaux d'origine africaine avaient contribué à la baisse de la part du marché des importations totales de l'UE en grumes et sciages de la région africaine. La part du marché de la région pour le contreplaqué demeurant pratiquement inchangée. Ces dernières années avant la crise financière de 2008, les exportations de bois ont connu un accroissement. Le marché asiatique s'est révélé important pour les grumes tandis que celui de l'Union européenne demeure la principale destination des débités et des contreplaqués. Mais les menaces de boycott de bois vers le marché européen sont de plus en plus élevées en l'absence de gouvernance, respect de la législation forestière des pays et des principes de gestion durable des forêts.

Même s'il y a eu des évolutions positives en rapport avec les problèmes qui avaient été identifiés à la conception du projet, ceux-ci demeurent intacts dans certains pays à cause du niveau d'évolution variable observé dans les pays. Dans d'autres, ils n'ont pas encore été complètement résolus. En effet, si l'on ne fait pas face à ces problèmes les pays africains membres de l'OIBT :

- i) ne seront pas en mesure de démontrer, sur les marchés internationaux, que leurs produits ligneux à l'exportation proviennent de sources gérées de façon durable, entraînant une érosion encore plus importante des parts de marché et peut-être des réductions excessives du prix de vente durant les périodes d'offre excédentaire de bois tropicaux.

- ii) ne seront pas en mesure de mettre en application les Critères et Indicateurs de l'OIBT pour l'aménagement forestier durable ni d'en rendre compte à court ou à moyen terme.
- iii) risquent d'adopter des approches différentes d'élaboration de leurs PCI et de leurs normes de certification, rendant difficile leur comparaison et leur reconnaissance finale par le marché international.
- iv) n'auront pas les moyens de mettre en œuvre des systèmes efficaces de vérification et d'audit au sein d'un cadre commun, ralentissant par là le progrès du contrôle des pratiques illégales et autres pratiques non durables.
- v) ne seront pas à même de progresser dans la coopération et les échanges d'expériences sur l'élaboration de C&I, de normes de performance et de conditions réglementaires pour les inventaires forestiers et les plans d'aménagement.
- vi) jouiront seulement d'un nombre limité de bénéficiaires de l'OAB en tant que leur organisation coopérative régionale, compromettant peut-être même sa raison d'être à moyen terme. Ceci réduirait davantage le rôle de la coopération interafricaine au niveau gouvernemental, coopération qui est nécessaire, entre autres, pour promouvoir les intérêts de la région dans diverses enceintes internationales.

II.1.3 Situation escomptée à l'achèvement du projet

Au niveau national, les pays participants auront mis en place les éléments moteurs pour développer et progresser de façon constante et ponctuelle, vers la mise en application des C&I de l'OIBT dans leurs conditions spécifiques, y compris l'établissement i) d'un mécanisme consultatif pour le développement et le suivi des PCI, ii) d'une masse critique de responsables politiques, de représentants des différents acteurs, de professionnels forestiers et autres, qui ont été formés en matière d'élaboration et d'application des C&I, iii) de cadres institutionnels de surveillance appropriés, et iv) de systèmes d'audit de l'AFD, ainsi que la consolidation d'autres mécanismes d'application effective.

Au niveau régional, les mécanismes de coopération entre les organismes et projets régionaux et l'OAB seront améliorés et la pérennité de l'Organisation assurée à long terme. Les pays membres auront harmonisé leurs cadres régionaux d'élaboration de normes de performance pour l'aménagement forestier, de conditions réglementaires pour les inventaires forestiers et les plans d'aménagement, et de certification.

En tant que produit indirect du projet, des systèmes d'audit par des tiers, y compris la certification comme instrument, seront bien établis dans la région, certaines zones étant titulaires de certificats crédibles et des zones encore plus vastes évoluant par phases vers la réalisation du statut de certification.

II.1.4 Stratégie du projet

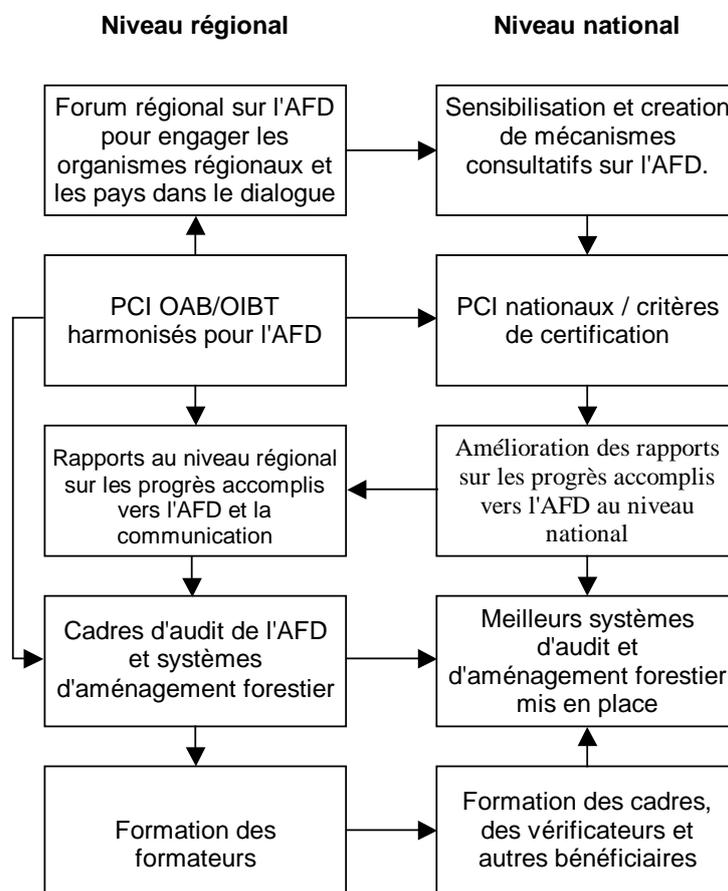
La stratégie globale du projet dépend grandement de l'utilisation de l'OAB comme institution régionale, en mesure de fournir des mécanismes efficaces d'échange d'expériences, de facilitation de l'élaboration d'approches harmonisées/coordonnées pour le développement, la mise en application et le suivi des PCI pour l'aménagement forestier durable. Cette stratégie réduirait les coûts respectifs au niveau national et contournerait le problème des ressources

humaines limitées dans la plupart des pays africains membres de l'OIBT. La stratégie du projet s'appuie en outre sur l'intérêt commun des pays africains de collaborer entre eux et de communiquer leurs messages communs sur l'AFD, sur le marché international et dans les enceintes de politique.

Au niveau national, la stratégie du projet repose sur une séquence logique d'activités destinées à mettre en place les principales composantes de la capacité nécessaire à la mise en œuvre de l'AFD, au niveau national et au niveau de l'UFA. Bien qu'il soit entendu que chaque pays qui est un important producteur forestier doit élaborer ses propres instruments réglementaires et promotionnels, des instruments régionaux tels que les PCI, les cadres de suivi et de rapports, et les systèmes d'audit et de certification, pourront être d'une utilité concrète.

La séquence logique de la stratégie du projet est présentée à la figure 1. Dans certains pays, les phases initiales sont déjà achevées (Cameroun, Ghana).

Figure 1 **Stratégie du projet**



Les pays de la région se situent à des stades différents de développement vers l'aménagement durable des forêts. Les situations et les besoins varient d'un pays à l'autre. La classification faite à la conception du projet a évolué et se présente de la manière suivante :

- Les pays qui ont accompli des progrès vers l'aménagement durable des forêts et ont démarré la mise en œuvre des PCI qu'ils ont élaborés ; la gestion forestière des concessions forestières de certains de ces pays a été certifiée

dans le système FSC ; toutefois, la capacité de mise en oeuvre de l'aménagement forestier des acteurs forestiers demeure faible (Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon et Ghana).

- Les autres pays membres du projet ont réalisé et finalisé leur PCI nationaux à l'exception du Liberia qui doit encore faire la validation finale et du Nigeria qui a validé ses PCI mais doit encore les soumettre à l'instance nationale de validation des normes pour les rendre d'utilisation nationale.
- Les pays qui ont besoin de réaliser de profondes réformes de leur cadre législatif et réglementaire pour faciliter l'aménagement durable des forêts (République Démocratique du Congo et Liberia ; Angola et Sao Tome et Principe) ; les deux derniers ne sont pas membres de l'OIBT.
- Les nouveaux pays membres de l'OIBT que sont le Bénin, le Mali et le Mozambique qui ont de démarrer le processus à la base avec la mise en place des GNT et l'élaboration des PCI nationaux.

La stratégie du projet comprend trois phases d'activités:

Phase I Renforcement des capacités au niveau régional et national dans des pays membres sélectionnés.

Phase II Renforcement des capacités au niveau national dans les autres pays membres de l'OIBT et parmi les bénéficiaires dans des pays sélectionnés.

Phase III Renforcement des capacités parmi les bénéficiaires dans les autres pays membres de l'OIBT.

Les phases II et III comprennent un appui aux pays participants au niveau régional.

Le projet tirera pleinement profit de l'expérience et des connaissances existantes dans les pays de la région et d'autres régions. La stratégie proposée fait appel aux complémentarités ainsi qu'à la participation de tous les groupes d'intervenants dans le but d'éviter une situation où les petites et moyennes entreprises indigènes, les forêts villageoises, etc., seraient désavantagées.

Les instruments liés à l'élaboration et à la mise en œuvre des PCI OAB/OIBT sont développés au niveau régional, et utilisés lors de l'exécution des activités d'appui au niveau national. Les différents pays sont inclus dans le programme progressivement, en tenant compte des contraintes actuelles posées par leur situation macro-économique et politique. Les différentes phases des produits du projet sont précisées à la section 6, intitulée Plan de travail.

II.1.5 Bénéficiaires ciblés

Les bénéficiaires des produits du projet sont les suivants:

- Concessionnaires, PME, forêts villageoises
- Autorités forestières
- ONG et autres groupes intéressés
- Organisations, organismes et programmes régionaux

II.1.6 Les produits

Objectif spécifique 1

- Produit 1.1 *Un forum/mécanisme de consultation ouvert, participatif et représentatif (par ex. organe national) sur l'AFD créé/identifié* dans les pays participants pour le suivi des progrès accomplis vers l'AFD et la consultation sur les questions de politique. Le règlement intérieur de ce forum sera documenté et le forum sera soutenu par un organisme national responsable identifié qui agira également en tant qu'organisme coordonnateur.

Le produit 1.1 ne sera pas réalisé par le projet dans les pays où un forum consultatif national forestier existe déjà sous d'autres initiatives (par ex. Programme national forestier ou autre processus), mais le projet leur fournira un appui.

- Produit 1.2 *Critères nationaux PCI/certification élaborés* grâce à un processus de grande envergure dans le cadre des PCI OIBT/OAB au niveau national et au niveau des UFA, ainsi qu'à d'autres initiatives forestières pertinentes.

L'élaboration des PCI nationaux est effectuée par des Groupes nationaux de travail (GNT) ayant une représentation ouverte et équilibrée de tous les groupes d'intervenants pertinents, chargés d'élaborer des PCI/normes de certification pour l'AFD dans tous les pays participants. Les GNT ont des procédures démocratiques de prise de décision et de résolution des différends, et leurs travaux sont indépendants de toute influence injustifiée (par ex. de la part de la source de financement).

Ce produit ne s'applique pas au Cameroun, au Gabon ou au Ghana, où des PCI/normes de certification existent déjà ou sont en cours d'élaboration sous un autre programme. Cependant, le projet fournit certains apports aux fins d'assurer la compatibilité avec les PCI OAB/OIBT.

- Produit 1.3 *Meilleure information grâce à des rapports périodiques au niveau national* sur les progrès accomplis vers le but d'AFD, en appliquant un format général commun aux PCI.

Meilleures dispositions ou cadres nationaux de surveillance/audit (interne/externe) conçus, institués et mis en application, et amélioration des conditions réglementaires prescrites pour l'aménagement forestier (exprimées sous forme de règlements, codes de conduite révisés, etc.) dans les pays participants.

- Produit 1.5 *Personnel forestier et spécialistes formés* en matière de mise en œuvre des PCI et d'audit de l'aménagement forestier durable dans chaque pays, et d'essais de terrain des PCI OAB/OIBT dans deux pays sélectionnés.

Objectif spécifique 2

- Produit 2.1 *PCI OAB/OIBT provisoires harmonisés* officiellement présentés à la Conférence ministérielle de l'OAB

- Produit 2.2 *Forum consultatif au niveau régional* pour la promotion de l'AFD institué de concert avec les principaux groupements d'intéressés, représentés par leurs organisations régionales compétentes.
- Produit 2.3 *Cadre d'audit des forêts africaines* développé et mis à l'essai, y compris directives et vérification pour les PCIIV, *système d'aménagement forestier au niveau des UFA* et définition de dispositions institutionnelles et organisationnelles adéquates. Les éléments du système d'aménagement forestier couvrent des aspects tels que les inventaires, les placettes d'échantillonnage permanentes (PEP), les plans d'aménagement, la réglementation de l'exploitation, les directives d'exploitation à faible impact, les directives sylvicoles, les méthodes de conservation de la biodiversité, les questions sociales, le suivi et le contrôle, et la recherche.
- Produit 2.4 *Minimum de 60 instructeurs formés* au niveau régional en matière d'élaboration, d'application de mise en œuvre et d'audit des PCI OAB/OIBT au niveau des UFA.
- Produit 2.5 *Capacité consultative et de diffusion de l'OAB renforcée* en tant qu'instrument de coopération et de consultation entre ses pays membres pour la promotion et la mise en œuvre des PCI OAB/OIBT.

La diffusion comprendrait des rapports périodiques au niveau régional sur les progrès accomplis vers l'objectif d'aménagement forestier durable et les problèmes qui y sont liés, basés sur des données et des rapports nationaux (produit 1.3), en utilisant comme base le modèle élaboré par l'OIBT.

Tableau 3 Programmation des produits du projet en trois phases

Produit	Phase I	Phase II	Phase III
1.1	Forum national opérationnel dans 9 pays	Forum national opérationnel dans 9 pays	Forum national opérationnel dans 13 pays
1.2	PCI/normes de certification nationales établies dans 4 pays	PCI/normes de certification nationales établies dans 2 pays	
1.3	Données nationales sur les PCI rassemblées dans 6 pays	Données nationales sur les PCI rassemblées dans 9 pays	Données nationales sur les PCI rassemblées dans 13 pays
1.4	Cadre de suivi/audit dans 5 pays	Cadre de suivi/audit dans 9 pays	Cadre de suivi/audit dans 13 pays
1.5	Formation dans 2 pays	Formation dans 9 pays	Formation dans 13 pays
2.1	PCI OAB/OIBT pour forêts naturelles (2.1.1 & 2.1.6)	PCI OAB/OIBT pour plantations sylvicoles - préparation (2.1.2 - 2.1.5)	PCI OAB/OIBT pour plantations sylvicoles approuvés (2.1.6)
2.2		Forum régional opérationnel (2.2.4)	Forum régional opérationnel (2.2.4)
2.3		Atelier régional et diffusion (2.3.7 - 2.3.8)	
2.4		Formation régionale (2.4.1 - 2.4.4)	Formation régionale (2.4.5)
2.5	Conseiller régional, collecte de données, diffusion (2.5.1 - 2.5.6)	Conseiller régional, collecte de données, diffusion (2.5.1, 2.5.5 - 2.5.7)	Conseiller régional, collecte de données, diffusion (2.5.1, 2.5.5 - 2.5.7)

II.1.7 Budget

Les contributions au budget du projet par source de financement sont réparties entre l'OIBT et l'OAB comme suit (USD) :

Tableau 4 Contributions de l'OAB et de l'OIBT au financement du projet

USD	OAB	OIBT	Total global
Phase I	345 500	1 269 965	1 615 465
Phase II	87 000	864 070	951 070
Phase III	174 000	1 444 144	1 618 144
Total	606 500	3 578 178	4 184 678

Il convient de noter que l'OIBT n'est pas en mesure de financer les interventions au niveau national dans les pays non-membres de l'OIBT, ce qui est le cas de l'Angola, de la Guinée équatoriale, de Sao Tomé-et-Principe et de la Tanzanie. Le cofinancement d'activités parallèles dans ces pays doit être par conséquent favorisé.

L'OAB fera office de promoteur du cofinancement parallèle pour ses Pays membres non membres de l'OIBT. Les séminaires et ateliers régionaux, auxquels seront invités d'autres donateurs, serviront de forums à cet effet.

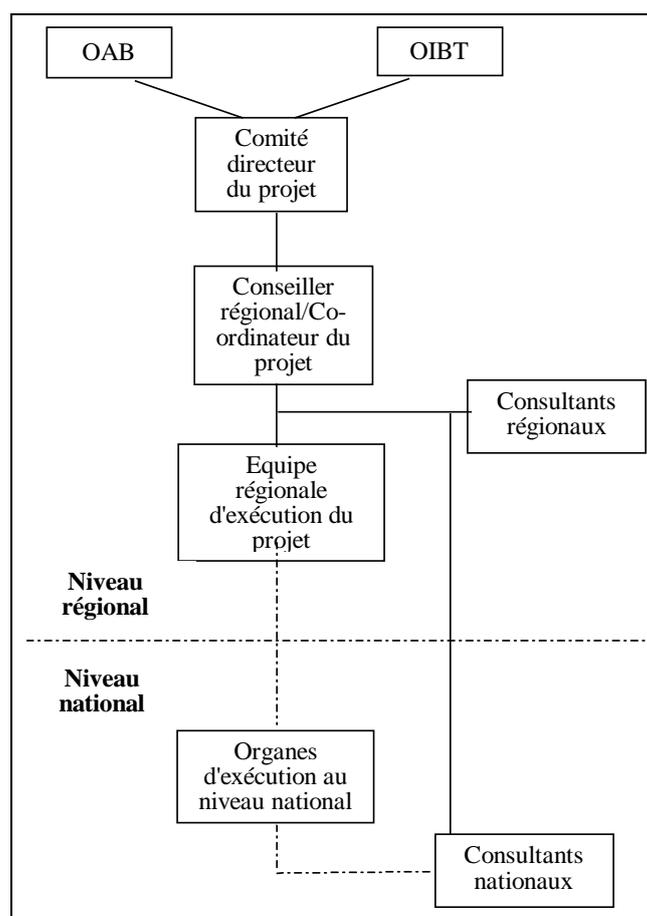
II.1.8 Structure de gestion du projet

Le projet était exécuté par l'Organisation Africaine du Bois (OAB) pendant les phases I et II et par la Représentation Régionale de l'OIBT pour l'Afrique au cours de la première étape de la phase III en coopération avec le Secrétariat de l'OIBT, la répartition des tâches est donnée par le tableau 4 ci-après.

La structure de gestion du projet (voir organigramme figure 2) était composée des éléments suivants:

- Comité Directeur du projet composé de représentants de la direction de l'OAB et de la direction de l'OIBT, des bailleurs de fonds et des partenaires techniques du projet;
- Coordonnateur du projet qui fera également fonction de Conseiller régional sur la mise en œuvre des PCI (les termes de référence du Conseiller régional figurent en annexe);
- Equipe régionale du projet, composée de membres désignés du personnel professionnel de l'OAB, chacun ayant été assigné des responsabilités précises pour la mise en œuvre des activités du projet au niveau régional;
- Organes nationaux d'exécution (centres de coordination de l'OAB, organisations engagées par contrat pour l'exécution des activités du projet au niveau national, etc.).

Figure 2 Organisation du Projet



Le Conseiller régional est engagé par l'OIBT et il/elle sera responsable d'assurer par contrats les apports du projet au niveau national. L'appui nécessaire au Conseiller régional sera fourni par le biais du suivi assuré par le Secrétariat de l'OIBT et sur demande, selon qu'il conviendra.

Tableau 5 Distribution des responsabilités d'exécution du projet

Produit/activité	OAB	OIBT ¹⁾
1.2.1-6		X
1.2.1-15		X
1.3.1-4		X
1.4.1-6		X
1.5.1-7		X
2.1.1	X	
2.1.2		X
2.1.3	X	
2.1.4		X
2.1.5		X
2.1.6	X	
2.2.1	X	

Produit/activité	OAB	OIBT¹⁾
2.2.2	X	
2.2.3	X	
2.2.4	X	
2.3.1		X
2.3.2	X	
2.3.3		X
2.3.4		X
2.3.5		X
2.3.6	X	
2.3.7		X
2.3.8		X
2.4.1		X
2.4.2	X	
2.4.3		X
2.4.4		X
2.4.5		X
2.5.1		X
2.5.2	X	
2.5.3		X
2.5.4	X	
2.5.5	X	
2.5.6		X
2.5.7		X

Avec la cessation des activités de l'OAB, une équipe légère a été mise en place pour coordonner les activités en s'appuyant sur les Coordonnateurs nationaux et des consultants.

II.1.9 Conformité aux objectifs de l'AIBT

Le projet contribue à la réalisation des objectifs énoncés à l'article premier de l'Accord de la façon suivante (les lettres se réfèrent aux paragraphes de l'article premier):

- (a) Par la création de forums au niveau régional et national, les produits du projet offrent des cadres de consultation, de coopération et d'élaboration de politiques entre les neuf pays membres de l'OIBT qui sont membres de l'OAB.
- (b) Le projet consolide le rôle de l'OAB dans la promotion du commerce des bois africains provenant de sources durables.
- (c) L'orientation du projet vers la mise en œuvre et l'application des PCI s'inscrit dans le cadre du développement durable.
- (d) Le projet vise le renforcement des capacités des membres de démontrer que les bois tropicaux et les produits ligneux des pays africains membres de l'OIBT proviennent de sources gérées de façon durable, telles qu'elles sont définies par les PCI OAB/OIBT.
- (e) Les produits du projet relatifs à la production de manuels et de matériel didactique, ainsi qu'à la formation en matière de systèmes d'aménagement forestier améliorés et d'audit de l'AFD, contribuent à l'objectif (f).
- (f) Le projet produira des rapports au niveau national et régional sur les progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif d'AFD, qui comprendront des données sur la production et l'utilisation des bois tropicaux, ainsi qu'une importante diversité de facteurs qui détermineront son développement futur.

- (g) Les PCI pour les forêts de plantation contribueront à soutenir et à développer les activités de reboisement en bois d'œuvre et d'aménagement forestier, ainsi que la restauration des terres forestières dégradées.
- (h) Les PCI nationaux qui seront élaborés au cours de l'exécution du projet fourniront un cadre général, clairement établi, aux pays membres pour l'élaboration de politiques nationales visant à l'utilisation et à la conservation durables des forêts productrices de bois d'œuvre et de leurs ressources génétiques, et au maintien de l'équilibre écologique de la région africaine, dans le contexte du commerce des bois tropicaux.

Le projet se rapporte à huit des quatorze objectifs identifiés à l'article premier de l'Accord, et fournit un apport indirect de la majorité des autres objectifs.

II.1.10 Conformité au Plan d'action de l'OIBT

Le projet applique les stratégies transversales du Plan d'action de l'OIBT de la façon suivante:

- Offrir sa coopération, sa coordination et sa collaboration actives aux organisations internationales et autres enceintes internationales qui assurent les activités pertinentes aux objectifs, opérations et travaux statistiques de l'OIBT, en vue de mettre en commun les savoirs, réduire les redondances, renforcer les complémentarités et harmoniser les activités.

Le projet a établi un lien opérationnel étroit et exhaustif entre l'OIBT et l'OAB, honorant l'accord de coopération signé à Yaoundé, le 29 mai 2001.

- Encourager la participation active des acteurs non gouvernementaux, dont les associations industrielles et commerciales, les organisations environnementales et les groupes indigènes.

Les forums sur l'AFD au niveau régional et national qui sont soutenus par le projet sont transparents et ouverts à tous les principaux groupes d'acteurs, y compris leurs organisations régionales et nationales.

- Déployer des activités de relations publiques, de sensibilisation et d'éducation afin de mieux informer le public des buts et activités de l'Organisation.

Le projet organise un grand nombre d'ateliers et de stages de formation permettant d'exposer les participants aux objectifs et aux instruments de l'OIBT, en particulier les C&I.

- Appuyer le développement des ressources humaines.

Le projet forme un minimum de 60 spécialistes représentant les différentes parties prenantes dans chaque pays participant (une totalité de 560) ainsi que 60 instructeurs en matière de C&I, de systèmes d'audit et d'aménagement forestier, dans tous les pays producteurs africains membres de l'OIBT.

- Appuyer la mise en commun des informations, savoirs et techniques dans l'intérêt de l'aménagement forestier durable, et pour de meilleures transformations et utilisations des produits et connaissance des marchés.

Les produits du projet liés aux PCI et aux manuels d'audit et de systèmes d'aménagement forestier, ainsi que les stages de formation à l'appui, contribuent directement à cette intervention stratégique. Le projet produira des informations sur les PCI aux fins de surveillance au niveau national et régional.

- Appuyer les projets de démonstration et les projets pilotes.

La mise à l'essai des PCI au niveau national est effectuée en partie dans les zones de projets pilotes achevés et encours financés par l'OIBT.

- Appuyer les études de recherche et développement et les projets destinés à améliorer la connaissance des marchés, les valorisations rentables des produits, leur application industrielle et une meilleure gestion forestière.

Le projet fournit de nouveaux outils pour la mise en œuvre de l'AFD (PCI, audit, systèmes d'aménagement forestier), et les activités du projet relatives à la certification contribueront à améliorer la connaissance des conditions requises par les marchés.

- Formuler et mettre à l'essai des directives, critères et indicateurs liés aux travaux de l'Organisation dans les domaines de gestion forestière et d'autres domaines autant que nécessaire.

Le projet met en œuvre les PCI OAB/OIBT harmonisés pour les forêts naturelles et élaborera des PCI pour les forêts de plantation en Afrique.

II.2 Le projet Etape 2 Phase III

A partir du contenu général du projet, et en fonction de la situation actualisée de la région, les produits et activités suivants ont été identifiés pour être atteints pendant l'étape 2 de la phase III :

II.2.1 Objectif spécifique 1

Produit 1.1 : Forum nationaux de GDF opérationnels au Bénin et au Mali

Conduire une étude des parties prenantes du Bénin et du Mali pour identifier les obstacles à la gestion durable des forêts dans ces pays;

Organiser un atelier de restitution des résultats de l'étude dans chacun des pays;

Mettre en place les GNT du Bénin et du Mali

Produit 1.2 : PCI des forêts naturelles et/ou des plantations forestières/critères de certification nationaux élaborés au Bénin et au Mali, révisés au Cameroun, en Côte d'Ivoire et au Gabon et mis en œuvre dans les 10 autres pays (Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Liberia, Nigeria, RCA, RDC, Togo)

Des PCI seront élaborées au Bénin et au Mali sur la base des PCI génériques OAB/OIBT forêts.

Au Cameroun, en Côte d'Ivoire et au Ghana, les PCI adoptés en 2006 seront révisés et mis à jour en prenant en compte les nouvelles réalités forestières dans ces pays. Pour ce faire, les

GNT du Cameroun et du Gabon qui sont inactifs depuis quelques années seront réactivés pour conduire ce processus.

Appui aux groupes nationaux de travail : Atelier de planification des activités des GNT des pays membres du Projet ; Appui à la vulgarisation des PCIV dans les pays membres du Projet;

Produit 1.3 : Données nationales sur les PCI rassemblées dans les 05 pays (Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Congo)

Données nationales sur les PCI collectées et rassemblées dans des rapports nationaux selon le Principe 1 des PCI OAB/OIBT dans 5 pays qui constitueront le deuxième cycle de rapport national. Ces rapports seront analysés par des consultants et leurs résultats seront discutés lors des ateliers sous régionaux.

Produit 1.4 : Meilleures dispositions de surveillance/cadres d'audit au niveau national (Togo, RCA, Ghana, Nigeria)

Etendre la mise en place du cadre réglementaire à 4 autres pays (Togo, RCA, Ghana, Nigeria) du projet sur la base des expériences acquises au Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire et Gabon au cours des étapes précédentes du projet.

Des missions d'audit seront organisées dans les pays pour affiner le cadre d'audit et aussi dans le souci d'utiliser les auditeurs formés dans le cadre du projet.

Un appui sera apporté aux 4 premiers pays (Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon) pour la mise en place de leur cadre réglementaire pour les audits forestiers basés sur les PCI OAB/OIBT.

Produit 1.5 : Formation d'au moins 25 représentants des acteurs, personnel forestier et spécialistes formés dans les audits de l'aménagement forestier sur la base des PCI OAB/OIBT au Bénin et au Mali

Le Bénin et le Mali qui vont mettre en place leurs outils d'évaluation des PCI devront bénéficier de la formation en audits. Il sera ainsi question de former au moins 25 représentants des acteurs forestiers de ces pays (administration forestière, gestionnaires des concessions forestières, ONG, établissement d'enseignement forestier et recherche forestière)

II.2.2 Objectif spécifique 2

Produit 2.2 Forum sous-régional sur l'AFD opérationnel

Un atelier sous régional pour faire le bilan de l'élaboration et la mise en œuvre des PCI dans les différents pays membres sera organisé.

Produit 2.5 : Capacité de conseil et de diffusion de l'OAB renforcée

Ce produit sera obtenu grâce à la mise à disposition au sein de l'OAB des services d'un Conseiller / Coordonnateur Régional du Projet et de la logistique nécessaire pendant toute la durée du projet.

II.2.3 Contexte du projet

II.2.3.1 Le cadre légal et institutionnel

Le Liberia et la RDC qui, à cause de la guerre ont connu un retard dans le cadre de la mise en place d'un cadre légal devant règlementer le secteur forêt, ont achevé les différentes réformes engagées. Tous ces deux pays disposent chacun d'un code forestier voté par le parlement du pays et d'un arsenal de textes règlementaires. Un domaine forestier permanent a été établi au Liberia et en cours d'établissement en RDC.

II.2.3.2 La mise en œuvre des aménagements forestiers et situation des audits de la gestion forestière et certification

Contrairement à ce qui fut observé au cours des 2 premières phases, les pays du Bassin du Congo semblent avoir fait beaucoup de progrès vers l'aménagement durable des forêts. Ceci s'est concrétisé par un nombre croissant de concessions certifiées. Dans le bassin du Congo onze (11) entreprises ont obtenu le certificat FSC soit une superficie totale de 5.601.000 ha de forêt et (01) concession (plantation forestière) en Afrique de l'Ouest (Ghana).

En Afrique Centrale, le Partenariat Forestier pour Le Bassin du Congo (PFBC) et la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) se sont révélés être d'importants mécanismes de concertation sur la gestion et la conservation des ressources de la biodiversité sont mis en place. L'objectif 2015 du plan de convergence de la COMIFAC s'engage à ce que les forêts soient gérées dans les pays membres sur la base des plans élaborés selon les PCI OAB/OIBT harmonisés.

En Afrique de l'Ouest, la CEDEAO a initié l'élaboration d'un plan de convergence pour tous ses pays membres dans le secteur forestier. Ceci permettra de placer les forêts au centre des politiques régionales.

II.2.4 Conception et organisation du projet

II.2.4.1 Conception du projet

Les problèmes qui sont à la base de la gestion non durable des forêts africaines ont été correctement analysés à la conception du projet. Ces problèmes concernent, tant les facteurs externes au secteur forestier qui causent le déboisement et l'envahissement, que les facteurs internes au secteur à l'origine des techniques d'exploitation non durable. Parmi ces facteurs internes, on note effectivement les mauvaises politiques forestières, les problèmes liés à l'illégalité dans le secteur forestier et des lacunes techniques concernant particulièrement le suivi de la gestion forestière (dont la faiblesse de la capacité institutionnelle). En conséquence la région Afrique se trouve particulièrement en retard en ce qui concerne la certification forestière, bien que la situation évolue rapidement et varie de manière considérable d'un pays à l'autre. Les différences entre pays ont été bien identifiées lors de la conception du projet, ainsi elles ont servi à classer les pays participants en quatre catégories et d'adopter pour chacun de ses pays une stratégie appropriée. La problématique du projet reste donc pertinente,

et ceci s'illustre par un grand engouement des pays participants à bénéficier des activités du projet.

De même, le choix qui a été fait lors de la conception du projet d'aborder la problématique sous un angle régional est juste, car cela a permis de mieux capitaliser sur les efforts que les pays participants au projet ont fait en élaborant ensemble un set régional de PCI commun à toute la région dans le cadre de l'OAB. Cette approche permet aussi d'échanger d'expériences entre différents pays se trouvant à des niveaux différents dans leur évolution vers l'aménagement durable des forêts. Enfin, cette approche devrait permettre une utilisation plus efficace des rares moyens dégagés en évitant de multiplier les structures administratives de gestion du projet dans différents pays membres.

En revanche, la très courte durée (18 mois) et la faiblesse des ressources disponibles pour la première étape de la troisième phase n'a pas permis de réaliser un nombre significatif d'activités et de produits. De même huit (08) pays seulement ont été effectivement concernés par les activités du projet. Le Liberia et la République du Congo n'ont pas bénéficié d'activités au cours de cette première étape du projet.

II.2.4.2 Organisation du projet

L'organisation du projet telle qu'elle a été conçue au départ (figure 2) prévoit que l'OAB exécute le projet en coopération avec l'OIBT. Un comité directeur qui se réunit périodiquement et dans lequel siège les représentants de l'OAB, de l'OIBT, des pays membres (le Ministère gabonais en charge des forêts), un représentant des bailleurs fonds et du partenaire WWF. L'existence d'un tel comité directeur est assez classique dans les projets de l'OIBT pour le suivi et l'orientation. Le comité s'est réuni deux fois durant la première étape de la phase III du projet et a bien joué son rôle.

Selon la répartition des responsabilités entre l'OAB et l'OIBT donnée au tableau 5, toute la plus grande partie de l'exécution du projet est toujours sous la responsabilité de l'OIBT. En outre le document du projet note que « Les activités dont l'OIBT est responsable seront exécutées par le Conseiller régional/Coordinateur du projet engagé par l'OIBT. » Donc ces activités reposent en grande partie sur la personne du Coordonnateur régional (CR). Ce qui a été signalé lors des phases précédentes reste aussi valable au cours de cette première étape de la troisième phase, c'est-à-dire la nécessité de recruter un expert national junior qui jouera le rôle d'assistant technique du Coordonnateur.

II.2.5 Participation des bénéficiaires

Les bénéficiaires ciblés du projet sont : les Concessionnaires, PME, forêts villageoises Autorités forestières, ONG et autres groupes intéressés, Organisations, organismes et programmes régionaux.

Pendant la première étape de la Phase III du projet, les sessions de formation qui ont été organisées dans les pays ont eu pour groupe cible : les cadres de l'administration forestière, le personnel des cellules d'aménagement au sein des entreprises forestières, le personnel des ONG environnementales nationales et internationales, des bureaux d'études et des universitaires (produit 1.5). Pour la conduite des missions d'audit pilote dans les concessions forestières, des équipes pluridisciplinaires ont été constituées. Cela a été énormément

bénéfique pour les missions et pour les entreprises auditées qui ont pu avoir l'appréciation de plusieurs spécialistes de leurs pratiques de gestion forestière.

De leur côté, les certificateurs FSC (EUROCERTIFOR, ICILA, SGS, RA, Bureau Veritas) ont cité les PCI OAB/OIBT comme document de référence dans leurs propres référentiels techniques utilisés dans le cadre des audits de certification forestière.

En Afrique centrale et de l'ouest, les différentes initiatives relatives à la promotion de la bonne gouvernance et la légalité dans le secteur forestier que ce soit par les gouvernements (FLEGT), les ONG et le secteur privé (WWF-IUCN-TRAFFIC, FORCOMS, TTAP) s'appuient largement sur les PCI OAB-OIBT pour l'élaboration de leurs référentiels techniques et même sur l'expertise rendue disponible à l'OAB grâce à ce projet.

Le PAFC Gabon utilise le référentiel OAB/OIBT comme cadre normatif pour l'audir des concessions à certifier. Aux PCI OAB/OIBT ont été ajoutées quelques recommandations spécifiques du PEFC lors de la révision de son schéma de certification.

Le projet a poursuivi la mise en œuvre de la convention de coopération avec le Bureau Régional du Fonds Mondial pour la Nature pour l'Afrique Centrale (WWF-CARPO) et l'OAB. Il convient de rappeler que cette convention fait mention de manière explicite à la mise en œuvre des PCI et à l'appui à la réalisation du projet. Les activités conjointes d'audit forestier ont été organisées avec le bureau national du WWF Gabon. Cette coopération a permis d'auditer seize (16) concessions forestières au lieu de quatre (4) initialement prévues. La coopération avec le WWF RCA a permis d'auditer quatre concessions dotées de plans d'aménagement. La coopération avec l'ODEF au Togo et le projet GEDEFOR au Mali a permis d'auditer quatre forêts au Togo et deux forêts au Mali. L'audit des forêts au Mali se poursuit avec l'appui financier du projet GEDEFOR en utilisant les auditeurs formés dans le cadre du projet. Ces coopérations devraient se poursuivre dans le cadre de la conduite de la deuxième série de missions d'audit dans les mêmes concessions en vue d'apprécier le niveau de mise en œuvre des recommandations.

II.2.6 Exécution du projet

Le projet aurait pu avoir des écarts considérables dans son exécution car la phase d'identification a eu lieu en 2001 et le démarrage effectif n'a pu se faire qu'en août 2003 après une longue période de révision et de recherche de financement. Par ailleurs, la première étape de la seconde phase qui aurait démarré en août 2007 a plutôt démarré en janvier 2008 à cause de l'indisponibilité des fonds et la démission du premier Coordonnateur Régional du Projet. De même il y avait logiquement des inquiétudes concernant les variations des coûts trop importantes par rapport aux estimations faites deux années à l'avance en plus de la baisse du cours du dollar américain. La deuxième étape de la phase III a démarré en avril 2014 pour une durée de 18 mois.

II.2.7 Les écarts

Il n'y a pas eu d'écarts importants à l'issue de l'exécution de la deuxième étape de la phase III. La totalité des activités programmées ont été réalisées et achevées. D'autres activités non prévues ont été réalisées avec les reliquats des fonds des activités réalisées. Seules la réunion des parties prenantes pour la validation des PCI du Liberia et les missions d'audits pilotes dans les concessions forestières de la République démocratique du Congo n'ont pu être organisées. Les raisons étaient pour le Liberia, un problème de communication relatif aux

absences de réponse ou aux réponses tardives aux mails envoyés par le Projet et l'épidémie à virus Ebola. Quant à la République démocratique du Congo, l'éloignement des concessions de la capitale et le coût élevé du transport pour accéder aux UFA ont rendu le budget du projet insuffisant pour conduire les audits. Un partenariat a été envisagé avec le bureau national du WWF mais, les fonds promis n'ont pu être mobilisés jusqu'à la clôture des activités de l'étape 2 de la Phase III du projet.

II.2.8 Hypothèses et risques à la conception

Les risques identifiés à la conception du projet étaient liés à:

- i) La capacité de l'OAB à jouer son rôle dans l'exécution du projet qui pouvait s'avérer faible compte tenu des difficultés de fonctionnement auxquels l'OAB avait fait face ultérieurement.
- ii) Le manque d'enthousiasme de certaines ONGE impliquées dans la promotion de certains systèmes internationaux de certification forestière en Afrique.
- iii) Le faible enthousiasme d'une partie des pays membres ayant déjà fait d'important progrès vers la certification forestière.
- iv) Les Pays membres de l'OAB qui ne sont pas membres de l'OIBT risquent de ressentir qu'ils ne reçoivent pas les bénéfices de façon équitable sans justification, et par conséquent de ne pas souhaiter participer aux activités régionales.
- v) L'éventualité d'une participation limitée du secteur privé.
- vi) La tendance par les pays membres d'accorder plus d'importance aux projets nationaux plutôt qu'à un projet régional
- vii) La duplication des activités entre le projet régional et les projets nationaux
- viii) L'identification de consultants locaux compétents pourrait s'avérer difficile.

Tous ces risques paraissent pertinents, même si certains d'entre eux n'ont pas constitué d'entraves pour le projet, il était important de les identifier. Les points i à vi n'ont causé aucun problème étant donné que les administrations forestières des pays membres, les ONG et le secteur privé ont pleinement participé aux activités du projet (voir la section sur la participation des bénéficiaires ci-dessus).

Par contre la faible capacité de l'OAB à tenir ses responsabilités tel que montrée par le tableau 5 ci-dessus et ses problèmes de fonctionnement, les derniers fonctionnaires de cette institution sont rentrés juste au début de la troisième phase. L'OIBT a pris les dispositions pour suppléer à l'absence de l'OAB à travers sa Représentation Régionale pour l'Afrique. Cependant, les services d'une assistante et d'un comptable ont été nécessaires pour conduire à bien le projet.

En ce qui concerne les consultants nationaux, il n'y a pas eu de problème particulier en dehors du Togo où les formateurs formés dans le cadre du Projet pour assurer la formation des auditeurs nationaux étaient introuvables ou indisponibles au point de faire venir un consultant de la Côte d'Ivoire pour cette activité. Heureusement que les économies dégagées sur cette activité ont permis de couvrir les dépenses supplémentaires engendrées par cette situation. Les nouveaux pays membres (Mali et Bénin) n'avaient pas bénéficiés de la formation des formateurs. Les consultants ont été recrutés dans les pays voisins pour appuyer le processus.

II.2.9 Pérennité du projet au-delà de la l'étape 2 de la phase III due aux conditions d'exécution

La pérennité du projet au-delà de la deuxième étape de la phase III concernée par ce rapport dépendra fortement de la disponibilité des fonds pour l'extension des activités du.

II.2.10 Adéquation des apports du projet

Les ressources de cette deuxième étape ont été suffisantes pour conduire les activités prévues. N'eût été la non mobilisation des ressources pour le financement de la troisième étape de cette phase III, l'ensemble des activités aurait été achevé. Le partenariat avec les bureaux nationaux WWF du Gabon et de la RCA, le projet GEDEFOR au Mali a permis d'augmenter le nombre de concessions auditées et d'effectuer plusieurs missions sur le terrain. Les agences nationales d'exécution des activités du projet (ODEF au Togo, ONAB au Bénin, FORIG et FC au Ghana, les ministères en charge des forêts au Congo Brazzaville, au Mali, au Togo, au Bénin, en RCA) ont également apporté une contribution en matière de moyens logistiques pour les missions de terrain.

II.2.11 Les principaux résultats de l'étape 2 de la phase III

Les principaux résultats de l'étape 2 de la phase III du projet pour les produits ci-dessus indiqués sont :

Les activités réalisées sont celles qui sont incluses dans le plan annuel d'opérations du Projet PD 124/01 Rev.4 (M) Phase III Etape 2.

Les activités de la période allant d'avril 2014 à novembre 2015 se sont déroulées essentiellement dans 10 pays en rapport avec les prévisions du projet. Le Nigeria et le Liberia n'ont pas pu être visités par le Coordonnateur du projet pour des raisons de mise en accord avec les correspondants nationaux pour les activités prévues. En Côte d'Ivoire, des contacts ont été maintenus avec les acteurs (Ministère, GNT-CI et SODEFOR) pour la poursuite des missions d'audits pilotes.

Produit 1.1 Forum national opérationnel au Bénin, au Mali et au Gabon

Suite à la mission de prise de contact du CR au Bénin et au Mali, il a été convenu d'apporter un appui technique au GNT du Bénin qui était déjà constitué, en matière de renforcement de capacité. Quant au Mali, un atelier des parties prenantes a été organisé ayant abouti à la recommandation de la mise en place d'un GNT. Au début du mois de septembre 2014, l'Assemblée Générale Constitutive du GNT a été organisée avec l'appui technique et financier du Projet et le Bureau a été mis en place. Plusieurs problèmes ont été soulevés et les acteurs et participants ont reconnu que c'est la première fois qu'un forum aussi ouvert et participatif se tient sur les questions forestières au Mali.

Au Gabon, avec l'appui du WWF, une réunion de relance du GNT Gabon a été organisée. Une feuille de route a été élaborée et un Comité ad hoc a été mis en place pour sa mise en œuvre. L'Assemblée Générale Constitutive n'est pas encore organisée par manque de moyens.

Produit 1.2 PCI/critères de certification nationaux élaborés au Bénin et au Mali

Au Bénin, le projet a recruté quatre (4) consultants nationaux en vue de l'élaboration des PCI des formations naturelles et des plantations forestières. Un atelier de formation des consultants élargi à une trentaine d'acteurs a été organisé en juillet 2014 sur les techniques d'élaboration des PCI. Après la formation, les consultants ont procédé à une analyse minutieuse des deux

sets de PCI pour y apporter leurs amendements. Ces documents ont été soumis à la consultation publique du 15 septembre au 15 novembre 2014. Un consultant régional a été recruté par le projet pour la conduite des tests de terrain du 21 au 30 novembre 2014. A l'issue des tests de terrain, l'atelier national de validation des PCI a été organisé du 03 au 04 décembre 2014. Les documents amendés au cours de l'atelier ont été corrigés par les consultants et les vérificateurs y ont été ajoutés pour en faire un outil d'évaluation des plans d'aménagement des forêts (naturelles et plantées) au Bénin.

Au Mali, l'appel à candidatures pour la sélection des 4 consultants nationaux a été lancé en novembre 2014. Un atelier de formation à leur intention élargi aux autres parties prenantes sur l'élaboration des PCI des forêts a été organisé du 24 au 28 février 2015. Après la formation, les consultants ont procédé à une analyse minutieuse des PCI régionaux pour y apporter leurs amendements. Une réunion de présentation des résultats du travail des consultants a été tenue le 30 avril 2015. Après la prise en compte des observations de la réunion, la consultation publique sur le projet de normes a été lancée du 15 juin au 15 août 2015. En septembre 2015, avec l'appui du consultant régional recruté par le Projet, les tests de terrain ont été conduits et l'atelier national de validation des PCI a été organisé. Les consultants ont pris en compte les observations de l'atelier et ont adjoint des vérificateurs aux indicateurs et le document final a été produit en novembre 2015. Il attend néanmoins l'approbation formelle au niveau national par l'AMANORM pour être enregistré comme norme nationale au Mali.

Au Togo, un mémorandum d'entente a été signé entre le Projet et GNT/GDF pour l'élaboration des PCI des formations naturelles. Le document a suivi toutes les étapes et se trouve au stade de la consultation publique qui doit s'achever le 15 août 2015. En septembre 2015, avec l'appui du Coordonnateur régional du Projet, les PCI des forêts naturelles ont été testés sur le terrain. Un atelier national de validation a été organisé et les consultants du GNT/GDF ont pris en compte les observations des participants. Ils ont en outre adjoint les vérificateurs aux indicateurs et la version finale a été validée en novembre 2015.

Produit 1.3 Données nationales sur les PCI rassemblées dans les 02 pays (Benin, Mali)

Au Bénin, un consultant national a été recruté pour conduire l'évaluation des dispositions du pays au regard du Principe 1 des PCIV. Cette activité est prévue pour s'achever à la fin du mois de janvier 2016.

Au Mali, Un consultant sera recruté en décembre 2015 pour la même activité.

Il est à noter que le rapport national de la RDC qui était en instance a finalement été présenté en avril 2015 aux parties prenantes pour validation. La version finalisée par le consultant national est disponible depuis octobre 2015.

Produit 1.4 : Meilleures dispositions de surveillance/cadres d'audit au niveau national (Togo, Congo, Ghana, Nigeria)

Au Ghana, en accord avec la Forestry Commission (RMSC), le FORIG et le NWG, une formation a été dispensée à une vingtaine d'acteurs issus de ces institutions. Deux équipes ont été constituées (Plantations et forêts naturelles) pour conduire l'audit dans 4 Réserves forestières aménagées. La réunion de restitution des résultats aura lieu en décembre 2014 avec la participation de toutes les parties prenantes.

Au Gabon, les missions d'audits à l'aide des PCI ont été poursuivies avec le soutien du Projet et du WWF. Le nombre total de concessions auditées est passé à 16 et 3 d'entre elles ont fait l'objet d'un deuxième passage. Une réunion de restitution en présence des entreprises auditées, des agents du Ministère, du WWF et du Projet a eu lieu le 22 octobre 2014. Un consultant a été recruté par le projet pour faire l'analyse statistique des résultats des audits. Son rapport est disponible.

Au Congo, les échanges avec le Ministère en charge des forêts a permis l'identification des sites (4) et des moyens ont été mis en œuvre pour la conduite des missions d'audits pilotes. Les missions d'audits pilotes ont été organisées finalement sur 3 sites en octobre et novembre 2015. Les rapports d'audit sont finalisés en vue de la préparation et de la tenue de l'atelier national en 2016 au Congo.

Au Togo, les audits pilotes ont été réalisés en janvier 2016. 4 forêts ont été auditées dont deux forêts naturelles et deux plantations forestières gérées par l'ODEF. L'atelier de restitution des résultats a été organisé en avril 2016.

En RCA, une réunion organisée avec les acteurs en avril 2015 a décidé de la conduite des missions d'audits pilotes dans 4 concessions avec l'appui financier et technique du WWF-RCA. Les programmes et budgets ont été finalisés pour les missions ont eu lieu dans la deuxième quinzaine du mois de juillet 2015. L'atelier de présentation des résultats d'audit s'est tenu en août 2015.

En RDC, des échanges ont eu lieu avec le Ministère en charge des forêts et le Bureau National du WWF. Les missions d'audit pilotes sont programmées. Cependant, l'éloignement des sites a impacté le budget au point où le projet ne pouvait pas faire face aux dépenses. Des démarches ont été entreprises en direction du bureau national du WWF qui donné son avis favorable. Cependant, les moyens n'ont pu être mis à disposition à temps.

Au Mali, grâce à l'appui du projet GEDEFOR, les audits ont été lancés dans deux forêts en juin 2016. Ils ont été suspendus en raison du mois de Ramadan et devraient reprendre avec les financements et les moyens logistiques du projet GEDEFOR.

Produit 1.5 : Formation d'au moins 25 représentants des acteurs, personnel forestier et spécialistes dans les audits de l'aménagement forestier sur la base des PCI OAB/OIBT au Bénin et au Mali

Du 07 au 13 juin 2015, un atelier de formation des 28 auditeurs forestiers a été organisé au Bénin. Cette formation a rassemblé le personnel de la DGFRN, l'ONAB, le GNTDD, l'Université, les centres de recherche et les ONG. Elle s'est déroulée en 2 phases : une phase théorique à Cotonou et une phase pratique à Bohicon dans 2 plantations forestières gérées par l'ONAB.

Du 22 au 28 novembre 2015, une trentaine d'auditeurs forestiers ont été formés au Mali. Cette formation a rassemblé les acteurs des Administrations publiques, du privé et de la société civile. La formation s'est déroulée en 2 phases : une phase théorique à Bamako et une phase pratique dans la forêt classée de la Faya et la plantation privée de Jean Djigui Kéita.

Produit 2.2 : Forum consultatif au niveau régional

Un atelier régional a été organisé en partenariat avec la FAO et la COMIFAC à Douala au Cameroun du 27 au 29 mai 2015. La journée du 27 mai 2015, dédiée à l'OIBT a été l'occasion de faire le point des activités réalisées dans le cadre du projet sous 3 principaux :

- Bilan et expériences dans la mise en place et le fonctionnement des GNT en Afrique ;
- Bilan des processus d'élaboration des PCI nationaux
- Expériences en matière d'utilisation des PCI dans la rédaction des rapports nationaux (Principe 1) et les audits (Principes 2, 3 et 4)

Produit 2.5 Capacité de conseil et de diffusion de l'OAB renforcée

Un Coordonnateur Régional a été recruté par l'OIBT pour assurer la gestion quotidienne du Projet au niveau régional. Un assistant comptable et une assistante administrative ont été recrutés. Les fonds pour la gestion du projet ont été mis à disposition pendant la durée de la première étape en deux tranches. L'administration des fonds a été assurée conjointement par le Coordonnateur Régional du Projet et le Représentant Régional de l'OIBT, en l'absence du personnel de l'OAB.

Un site web a été développé pour le Bureau Régional de l'OIBT dans lequel les activités du projet sont insérées.

Au niveau des pays membres, des Coordonnateurs nationaux ont été désignés pour être les interlocuteurs ou les relais du Projet.

Plusieurs missions ont été effectuées dans les pays membres. Au cours de cette étape de la troisième phase du Projet tous les pays membres ont été visités par le Coordonnateur.

Cependant les activités du projet se sont déroulées dans tous les pays sauf au Liberia. Au cours de ces missions, les discussions avec les autorités forestières du pays sur la situation de

l'OAB ont été menées afin de susciter la prise de conscience de celles-ci sur leurs responsabilités dans la marche de l'Organisation régionale commune.

En dehors des missions classiques relatives à la mise en œuvre des activités du projet, le Coordonnateur Régional a eu à représenter l'OIBT à diverses réunions relatives aux forêts (COMIFAC, ATIBT, OFAC, Banque Mondiale, etc.) auxquelles l'OIBT avait été invitée.

Le Coordonnateur Régional a eu à participer à plusieurs réunions internationales et régionales en relation avec les forêts ou les PCI. On peut citer entre autres, le Congrès Forestier Mondial tenu à Durban en Afrique du Sud, l'Assemblée Générale des membres de l'AFF en prélude au CFM, la réunion régionale sur la surveillance des forêts tenue à Kumasi au Ghana, la réunion des experts sur les C&I tenue à Rome en Italie, la réunion des experts sur la révision des C&I de l'OIBT tenue à Ludernalp en Suisse, la réunion des experts sur les C&I tenue à Ottawa au Canada, etc.

II.2.12 Appréciation de la situation à la fin de l'étape 2 de la phase III par rapport à la situation préalable

Les activités prévues à l'étape 2 de la phase III ont été toutes réalisées. En outre, la tournée initiale du Coordonnateur Régional dans les pays membres a permis d'ajuster les activités programmées et de planifier les activités initialement prévues pour les étapes précédentes mais qui n'ont pas pu être conduites jusqu'à leur terme.

En dehors du Liberia, tous les pays disposent désormais de leur ensemble des PCI soit pour les forêts naturelles (Gabon, Cameroun, Congo, RCA, RDC, Mali, Nigeria) soit pour les plantations forestières et les forêts naturelles (Ghana, Côte d'Ivoire, Bénin, Togo).

La première série de rapports nationaux sur les progrès vers la gestion durable des forêts basés sur le principe 1 a été produite pour tous les pays.

Au démarrage de la première étape de la phase III, les acquis du projet étaient comme en situation de léthargie dans les pays. Les PCI nationaux et les manuels d'audit produits ainsi que les auditeurs formés ne semblaient pas trouver la meilleure façon de valoriser ces acquis importants du projet. Le lancement dans trois pays lors de la première étape et dans cinq pays lors de la deuxième étape des missions d'audits pilotes précédées de formation ou remise à niveau des participants a permis de remettre le projet au centre des préoccupations relatives à la gestion forestière. En effet, dans la plupart des pays membres, la gestion des forêts est concédée à des opérateurs privés sans que les gouvernements se donnent les moyens de vérifier le respect effectif des normes de gestion durable pour lesquelles ils se sont engagés. Grâce aux réunions de restitution des résultats des audits pilotes en place d'une large variété des parties prenantes, tout le monde s'est accordé sur la nécessité d'utiliser régulièrement ces outils. Au Gabon par exemple, le Ministère des Eaux et Forêts a décidé de faire auditer toutes les concessions forestières à l'aide des PCI. Car, même dans les pays où certaines forêts sont certifiées FSC, les audits se font sans la participation des acteurs gouvernementaux. De plus, à la fin de ces audits, l'Administration forestière n'est pas destinataire ou ampliatrice du rapport qui est envoyé à la seule entreprise auditée. Au Mali, le projet GEDEFOR qui a participé financièrement au processus d'élaboration des PCI, s'est engagé à auditer plus d'une dizaine de forêts dotées de plans d'aménagement afin de les amener dans le sens de la durabilité.

Il reste à traduire les audits forestiers dans un cadre réglementaire adéquat pour rendre la pratique des audits, une activité régulière des Administrations forestières. Les autres pays membres du projet souhaitent bénéficier de cette expérience pratique d'audit telle que menée dans les trois premiers pays au cours de cette période.

II.2.13 Degré d'accomplissement des objectifs spécifiques du projet

L'étape 2 de la phase III a contribué à un progrès vers les objectifs spécifiques de la manière suivante :

Objectif spécifique 1

Les éléments spécifiques qui ont été établis incluent :

- La création du GNT du Mali et la consolidation du GNT du Bénin pour leur permettre de participer activement au processus d'élaboration des PCI nationaux ;
- Elaboration des PCI nationaux pour la gestion durable des plantations forestières au Bénin et des forêts naturelles au Togo, au Bénin et au Mali ;
- Formation des auditeurs (50) sur l'utilisation des PCI pour l'évaluation de la gestion forestière au Bénin et au Mali ;
- Organisation de missions d'audits pilotes dans les concessions forestières au Ghana (6), en RCA (4), au Congo Brazzaville (3), au Togo (4), au Mali (2) et au Gabon (8) précédées d'une formation ou remise à niveau des participants.

Objectif spécifique 2

Les éléments moteurs établis au niveau régional pendant la deuxième étape de la Phase III du projet comprennent :

- le renforcement de la capacité du Bureau Régional Afrique de l'OIBT par la mise en place d'un Coordonnateur qui met en œuvre le projet et facilite la communication entre l'OAB et ses pays membres participant au projet ;
- l'organisation de l'atelier régional Afrique en partenariat avec la FAO et la COMIFAC sur les critères et indicateurs ;
- Participation à plusieurs réunions sous régionales et internationales en rapport avec les forêts.

II.2.14 Impacts et pérennité des acquis de la deuxième étape de la phase III

Les acquis des phases I et II du projet ont été consolidés à l'issue de la deuxième étape de la phase III. En effet, les PCI OAB-OIBT sont déjà utilisés de manière effective par des acteurs régionaux pour suivre ou mettre en place des systèmes de suivi de la gestion forestière soit dans le cadre de la certification forestière (PAFC-Gabon, référentiels des certificateurs selon le système de certification du FSC), soit dans le cadre du suivi indépendant en vue d'attester la légalité des opérations forestières (FORCOMS, WWF-TRAFFIC, FLEGT) ou dans d'autres évaluations (WWF, Agence Française de Développement...).

L'utilisation des PCI a été renforcée dans 5 pays (en plus des 3 de la première étape de la phase III) où les missions d'audits pilotes ont été conduites. De plus, les PCI ont été utilisées pour mettre à jour les grilles de validation des plans d'aménagement au Gabon et au Cameroun.

II.2.15. Synthèse de l'analyse

Réalisation des objectifs spécifiques	Partiellement réalisés
Produits	Partiellement réalisés
Respect de l'échéancier	Délais sans gravité

Dépenses effectives	Conformes aux prévisions
Potentiel de réplication	Potentiel important
Potentiel d'élargissement	Potentiel important

Note : les objectifs spécifiques et les produits tels que analysés ici concernent le projet dans son ensemble et par conséquent, il n'est pas possible de les réaliser entièrement pendant une seule étape de la phase III qui plus est, a été de courte durée avec des ressources relativement limitées.

Partie III : Conclusions et recommandations

III.1 Enseignements tirés

III.1.1 Facteurs susceptibles d'influer sur la durabilité des acquis du projet

Les progrès observés dans l'aménagement durable des forêts du bassin du Congo constituent un facteur déterminant dans le renforcement de la durabilité des acquis du projet. En effet, toutes les parties prenantes de l'aménagement durable des forêts africaines sont d'accords sur le fait que l'aménagement durable des concessions forestières de production à travers l'élaboration et l'application des plans d'aménagement forestier, progresse significativement dans les pays du Bassin du Congo. Ceci s'est concrétisé par un nombre croissant de concessions certifiées. Ce progrès a rendu évidente la contribution potentielle du secteur forestier à l'économie des pays et au développement social des populations riveraines. Les différents systèmes de certification mais aussi des lois en vigueur dans plusieurs pays prévoient le respect d'un cahier de charges pour garantir une amélioration directe des conditions et du cadre de vie des populations riveraines, à travers des investissements directs au niveau de l'éducation, des infrastructures et de la santé. Ainsi, les pays se rendent compte de l'utilité que les PCI OAB/OIBT pourraient leur offrir en tant qu'outil de suivi-évaluation de l'aménagement forestier durable en leur permettant d'aller au-delà du contrôle forestier classique en vigueur. En revanche, l'absence de cadre réglementaire des audits de gestion forestière sur la base des PCI OAB/OIBT ne facilite pas la systématisation de l'utilisation effective des PCI comme outil de suivi-évaluation.

Dans le bassin du Congo neuf (09) entreprises ont obtenu le certificat FSC soit une superficie totale de 4.660.244 ha de forêt. Bien que le FSC ait son référentiel technique, tous les acteurs ont convenu que l'élaboration d'un référentiel spécifique à la sous région est nécessaire et que celui-ci devrait s'appuyer sur les PCI OAB-OIBT. Ainsi, depuis 2012, le référentiel sous régional du FSC pour le Bassin du Congo a été approuvé par le FSC international. Comme cela a été observé à la fin de la première phase, une plus grande intégration de la certification dans la démarche du projet devrait assurer la durabilité de ses acquis Le PAFC Gabon est une initiative nationale reconnue par le PEFC. Il utilise comme référentiel les PCI OAB/OIBT nationaux comme norme de certification forestière. Même si aucune forêt n'est encore certifiée sous ce système, il n'en demeure pas moins que l'idée d'utiliser la grille de légalité nationale en lieu et place du principe 1 des PCI permet de remettre ces outils au centre des processus de gestion durable des forêts en Afrique centrale et même au delà.

Par ailleurs, cinq pays membres du projet ont signé des accords de partenariat volontaire (APV) avec l'Union Européenne : le Liberia, le Cameroun, la RCA, le Ghana et la République du Congo. Les PCI OAB/OIBT ont servi de base pour la définition des grilles de vérification de la légalité dans les pays en question. Ainsi, l'interaction entre le projet et les initiatives liées à la promotion de la légalité (FLEGT particulièrement) est à poursuivre pour continuer à renforcer la durabilité des acquis du projet, étant donné que plusieurs autres pays se sont engagés sur la voie de négocier et conclure les Accord Volontaires de Partenariat (APV) avec l'Union européenne. Au niveau du secteur privé, plusieurs entreprises forestières industrielles disposent actuellement d'attestation de légalité d'origine des bois en Afrique Centrale et de l'Ouest.

En Afrique Centrale, le Partenariat Forestier pour Le Bassin du Congo (PFBC) et la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) ont continué d'être d'importants mécanismes de concertation sur la gestion et la conservation des ressources de la biodiversité.

Déjà, l'objectif 2015 du plan de convergence de la COMIFAC s'engage à baser l'aménagement forestier dans les pays membres sur les PCI harmonisés OAB/OIBT.

Les impacts de la crise financière mondiale sur le secteur bois au cours de l'année 2008 ont poussé les pays d'Afrique Centrale d'envisager des mesures visant à alléger le poids de la fiscalité et parafiscalité forestières. Ce qui crée un environnement incitateur à la gestion durable. En outre, la crise financière mondiale a attiré l'attention sur l'intérêt du développement d'un marché domestique du bois (national et intra africain) ; le commerce du bois étant actuellement fortement dépendant des marchés internationaux.

Les formations organisées au niveau national dans les pays membres au cours de cette première étape de la phase III ont été décisives pour une bonne appropriation des résultats du projet au niveau de chaque acteur forestier. A cet effet, elles sont essentielles pour la pérennisation des acquis du projet. De telles formations devraient s'étendre à tous les pays participant au projet et même toucher beaucoup plus d'acteurs qu'il avait été prévu à la conception du projet.

III.1.2 Enseignements relatifs à l'exécution

III.1.2.1 Organisation et gestion du projet

La mise à disposition d'un Coordonnateur Régional par l'OIBT pour renforcer la capacité du Bureau Régional de l'OIBT pour l'Afrique s'est montrée encore plus pertinente au cours de cette première étape de la troisième phase du projet en l'absence des travailleurs de l'OAB, agence d'exécution du projet. En effet, les problèmes de fonctionnement de l'OAB se sont amplifiés au cours de l'année 2008 jusqu'en 2010 avec les difficultés financières que cette organisation connaît suite au non paiement des cotisations financières des pays membres. Ces problèmes se sont manifestés par une démobilisation de son personnel qui a souffert des conséquences liées à plusieurs mois d'arriérés de salaire. En mai 2011, le dernier fonctionnaire encore en activité a été obligé de partir après la prise de service du Coordonnateur Régional. Les appuis prévus pour être fournis par l'OAB au niveau du personnel d'appui (comptabilité, secrétariat et chauffeur) sont inexistantes et le projet a dû utiliser à temps partiel l'Assistante administrative du Représentant Régional de l'OIBT pour les travaux de secrétariat et un comptable en freelance pour les aspects financiers.

III.1.2.2 Documentation relative au projet

Au cours de cette période, les documents édités sont les PCI des plantations forestières du Togo, du Ghana et de la Côte d'Ivoire. Tous les autres documents produits au cours des phases précédentes et au cours de cette étape ont été mis sur le site internet conçu pour le Bureau Régional de l'OIBT pour l'Afrique (www.oibt-afrique.org).

III.1.2.3 Suivi et évaluation : qualité de la planification du projet

Le projet a suivi les procédures en vigueur à l'OIBT en matière de suivi et d'évaluation en produisant deux rapports d'activités au cours de cette première étape soit un rapport tous les six mois. Deux réunions du Comité de Pilotage du projet ont été organisées à Libreville réunissant les représentants de l'OAB (Agence d'exécution), l'OIBT, le Ministère en charge

des forêts du Gabon représentant des pays membres, l'Ambassade du Japon et l'Ambassade de Chine représentant les bailleurs de fonds du projet et le partenaire WWF-CARPO.

III.1.2.4 Mesures à prendre pour éviter les écarts

La quasi-totalité des activités programmées pour la première étape de la phase III du projet PD 124/01 Rev.4 (M) ont été réalisées et achevées. Les ressources limitées de cette première étape ont été comblées par des efforts de gestion qui permis de dégager des économies budgétaires sur des activités au Togo, au Ghana et en Côte d'Ivoire.

Les demandes systématiques d'avis de non objection au Secrétariat de l'OIBT ont permis d'éviter des dépassements budgétaires et de conduire sereinement les activités du projet au cours de cette étape. Cette procédure doit être poursuivie.

III.1.2.5 Facteurs externes influents qui auraient pu être anticipés

Le principal facteur externe qui a eu une influence sur l'exécution du projet et qui aurait pu être anticipé est en rapport avec les problèmes de communication avec les pays tels que le Liberia, la RCA et la RDC. Le souci de combiner plusieurs missions au cours des voyages du Coordonnateur Régional s'est avéré efficace pour faire des économies budgétaires.

Cependant, lorsque certains pays accusent des retards importants dans la réponse aux mails lors des préparatifs des missions, ils en sont exclus et doivent être reprogrammés soit seuls soit en combinaison avec d'autres missions ultérieures.

III.2 Recommandations

Afin d'assurer une exécution plus efficace des deuxième et troisième étapes de la phase III du projet, il faudrait :

- Renforcer la coopération avec les organisations engagées vers les objectifs similaires à ceux du projet au niveau régional ou sous-régional. Il s'agit particulièrement de WWF, IUCN, COMIFAC, CEDEAO, UEMOA, CEMAC, PFBC, CIFOR, GTZ, AFD et le Bureau Régional du FSC qui ont des volets gestion durable des forêts avec des accents particuliers sur la certification et la bonne gouvernance dans secteur forestier ;
- Nouer une coopération plus forte avec la Commission Européenne, à travers le processus FLEGT (Préparation des Accords Volontaires de Partenariats) ; l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC) initié par plusieurs membres du PFBC dont la Commission Européenne avec pour but de mutualiser les connaissances nécessaires et les données disponibles pour le suivi des forêts dans leurs dimensions économiques, écologiques et sociales et qui met en partenariat le CIRAD, CIFOR, FRM, l'Université de Louvain en Belgique et le WRI ;
- ;
- Encourager les pays qui disposent déjà des PCI nationaux à mettre en place des dispositifs réglementant la pratique des audits de l'aménagement forestier dans le cadre des PCI OAB/OIBT adaptés aux différents contextes nationaux ;
- Prendre en compte les nouveaux pays ayant adhéré à l'OIBT en 2011 après l'entrée en vigueur de l'AIBT de 2006 que sont le Mali, le Benin et le Mozambique qui ont exprimé le souhait de bénéficier des activités du projet ;

- Autoriser le projet à utiliser les services ponctuels d'un comptable privé pour assurer la comptabilité du projet comme cela a été fait au cours de la première phase par le premier Coordonnateur du projet.

Responsable du rapport

Nom : Olivier AHIMIN

**Fonctions : Coordonnateur Régional du
projet PD 124/01 Rev.4 (M)**

Date : 25 juillet 2013

Annexe N°2 : MOUVEMENTS DE TRESORERIE DU PROJET Du 1er avril 2014 au 10 août 2016					
PD 124 Rev 2 (M)					
"Promotion de l'Aménagement durable des forêts Africaines"					
Rubriques budgétaires		Reference	Date	Montant	
				US \$	F CFA
A. Fonds recus de l'OIBT					
1.	Report début avril 2014		01/04/2014	903	426 261
2.	Virement 1 OIBT		12/05/2014	110 700	52 329 374
3.	Virement 2 OIBT		30/03/2015	100 000	60 015 200
4.	Virement 3 OIBT		29/09/2015	74 500	43 213 845
Total Virements recus (A)				286 103	155 984 680
B. Depenses effectuees					
10	PERSONNEL DU PROJET				
11	Experts Nationaux			-	
12	Consultants nationaux			87 815	47 859 400
14	Expert international			38 799	21 145 479
15	Assistante/Comptable			23 770	12 954 820
	Total-Rubrique			150 385	81 959 699
20	SOUS-TRAITANCE			-	
21	Ateliers nationaux			98 082	53 454 568
24	Traduction			0	0
	Total-Rubrique			98 082	53 454 568
30	DEPLACEMENTS EN MISSION			-	
31	Indemnité journalière (dépl. Internationaux)			2270	1 237 200
32	Déplacement internationaux			459	250 000
33	Frais de transport déplacement internationaux			10719	5 841 850
	Total-Rubrique			13448	7 329 050
40	IMMOBILISATIONS			0	
				0	
	Total-Rubrique			0	
50	CONSOMMABLES				
51	Fournitures de bureau			325	176 970
52	Entretien du materiel			3839	2 092 348
53	Carburant et service d'utilité			550	300 000
54	Location bureaux			0	
	Total-Rubrique			4714	2 569 318
60	DIVERS			0	
61	Impression, copies, communication et dépenses diverses			14294	7 790 045
62	imprévus			4771	2 600 000
	Total-Rubrique			19064	10 390 045
Total-Depenses (B)				285693	155 702 680
Balance: (A) - (B)				517	282 000

Annexe N°2: Etat financier du Projet PD 124 au 10/08/16

Numéro du Projet: PD 124 Rev. 4 (M): PHASE III Etape 2					Période se terminant le 10/08/16							
Libellé	Budget		Budget révisé en août 2015		Dépenses à ce jour						Reliquat	
	Montant en US\$	Montant en FCFA	Montant en US\$	Montant en FCFA	Engagé		Dépensé		Total		Montant en US\$	Montant en FCFA
					Montant en US\$	Montant en FCFA	Montant en US\$	Montant en FCFA	Montant en US\$	Montant en FCFA		
Consultant national	90 500	42 716 000	82 762	45 105 274	-	-	87 815	47 859 400	87 815	47 859 400	-4 590	-2 754 126
Assistance/Secrétariat/Comptabilité	25 200	12 600 000	25 200	13 734 000	-	-	22 760	12 404 000	22 760	12 404 000	2 440	1 330 000
Consultant régional	12 000	5 664 000	12 000	6 540 194	-	-	38 799	21 145 479	38 799	21 145 479	-26 799	-14 605 285
Sous-traitance (atelier national)	84 000	39 648 000	75 337	41 058 767	-	-	65 603	35 753 438	65 603	35 753 438	9 735	5 305 329
Sous-traitance (atelier sous-régional)	40 000	18 880 000	32 479	17 701 055	-	-	32 479	17 701 130	32 479	17 701 130	-0	-75
Traduction	2 500	1 180 000	1 900	1 035 500	-	-	-	-	-	-	1 900	1 035 500
Indemnités journalières de déplacement international	4 800	2 265 600	4 800	2 616 102	-	-	2 270	1 237 200	2 270	1 237 200	2 530	1 378 902
Déplacements internationaux	2 000	944 000	2 000	1 089 815	-	-	459	250 000	459	250 000	1 541	839 815
Frais de transport national, pendant les déplacements internationaux	1 200	566 400	600	327 000	-	-	-	-	-	-	600	327 000
Indemnités journalières pour les déplacements des consultants nationaux	8 400	3 964 800	9 087	4 952 572	-	-	4 839	2 637 200	4 839	2 637 200	4 248	2 315 372
Frais de transport national pour les consultants régionaux	8 800	4 153 600	7 988	4 353 361	-	-	5 880	3 204 650	5 880	3 204 650	2 108	1 148 711
Fournitures de bureau	2 000	944 000	2 000	1 090 254	-	-	325	176 970	325	176 970	1 676	913 284
Entretien du matériel et consommables informatiques	5 000	2 360 000	4 991	2 720 242	-	-	3 839	2 092 348	3 839	2 092 348	1 152	627 894
Carburants et services d'utilités	2 300	1 085 600	1 800	981 000	-	-	550	300 000	550	300 000	1 250	681 000
Impression, photocopies, communication et divers	16 000	7 552 000	16 755	9 131 226	-	-	14 294	7 790 045	14 294	7 790 045	2 461	1 341 181
Frais d'audit du projet	6 000	2 832 000	5 500	2 997 500	-	-	4 771	2 600 000	4 771	2 600 000	729	397 500
Suivi & Evaluation (OIBT)		-		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Program support fees (OIBT)		-		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	310 700	146 650 400	285 200	155 433 860	-	-	284 682	155 702 680	284 682	155 702 680	517	282 000

